



N°56 **SERRE VIVANTE**

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

AUTOMNE 2023

Protection de l'environnement et du cadre de vie depuis 1992 dans le Pays Dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

RANDONNÉES DANS LA SERRE

DOSSIER P.13

Sur les pas de François Pageaut, artiste local, dessinateur et aquarelliste, il est aussi un amoureux des sentiers !

Massif de la Serre vu du mont Bermont à Saligney © Jean-Claude Lambert



MENOTEY

**Assemblée Générale
Serre Vivante**

MARDI 23 JANVIER 2024 | 20H30

L'AG, temps fort de la vie de notre association.

Reffet de l'année écoulée, c'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets. L'AG s'achèvera autour du verre de l'amitié. Venez nombreux !

📍 Mairie de Menotey



GENDREY

**Inventaire des amoureux
de la biodiversité française**

MARDI 13 FÉVRIER 2024 | 20H

**De l'infiniment petit au super prédateur,
le film "VIVANT" explore la biodiversité.**

C'est aussi et surtout une proposition pour s'émerveiller de ces milliers d'espèces, subtilement interconnectées et dont l'être humain est partie intégrante. Lien trop souvent oublié et qu'il est temps de retisser.

Pour tous. Entrée libre. 📍 Salle des fêtes de Gendrey

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

OUVERT À TOUTES ET TOUS, GRATUIT

 **serre-vivante.free.fr**

PLAN EAU,
pour une gestion
résiliente & concertée
p.26-27



Tensions légitimes dans un monde qui brûle

Sanction pour le gouvernement. Le Conseil d'État annule la dissolution des Soulèvements de la Terre.

Des dizaines de milliers de citoyens, des intellectuels, de nombreuses personnalités, considèrent ce mouvement comme légitime, en phase avec

les enjeux écologiques et sociaux de l'époque. Nombreux s'étaient émus en mars dernier quand au lendemain du rassemblement contre les bassines le ministre de l'Intérieur avait engagé cette procédure, utilisant outrageusement le qualificatif d'écoterroristes pour désigner les défenseurs de l'eau. La décision finalement prise le 21 juin en conseil des ministres sous l'influence des lobbys agro-industriels, constituait pour beaucoup une atteinte aux libertés fondamentales, le marqueur d'une dérive autoritaire. « *Le Conseil d'État estime qu'aucune provocation à la violence contre les personnes ne peut être imputée aux Soulèvements de la Terre. Le relais, avec une certaine complaisance, d'images d'affrontements avec les forces de l'ordre, notamment contre la construction de retenues d'eau à Sainte-Soline, ne constitue pas une revendication, une valorisation ou une justification de tels agissements* » justifie l'instance dans un communiqué accompagnant sa décision du 9 novembre 2023.

« Peu de victoires sociales ont été obtenues sans faire peur aux classes dominantes »

Alessandro Pignocchi, anthropologue

Le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative, pilier de l'État de droit, juge que « *la dissolution des Soulèvements de la Terre ne constituait pas une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à*

l'ordre public au vu des effets réels qu'ont pu avoir leurs provocations à la violence contre des biens, à la date à laquelle a été pris le décret attaqué ». Faut-il rappeler qu'il ne s'agissait que d'un simple trou ? Cette décision est rassurante pour tous ceux qui se soucient de la défense des droits et libertés fondamentales comme de l'écologie à l'heure où certains tentent de criminaliser la défense de l'environnement et des communs.

✍ Pascal BLAIN, Président SERRE VIVANTE



Un petit tour de rotative à Auxonne

Franche-Comté Impressions (FCI), imprime le bulletin de Serre Vivante depuis 8 ans.

Nous étions venus trop de fois dans cette cathédrale mécanique uniquement pour récupérer nos bulletins. Et jamais à la bonne heure pour entrevoir les rubans de journaux en ribambelle se promener dans l'immense rotative offset à 15 m/s. Celle-ci déroule la bobine de papier vierge pour faire apparaître les 10 000 journaux colorés pliés qui défilent enfin, au ralenti, sur le tapis roulant, prêts à être lus. Et cela à peine en une heure ! Pour répondre à notre curiosité, M. Jacomont, responsable d'exploitation, nous convie cette fois à la visite. Tout commence au service préresse. Là, nos fichiers informatiques sont finalisés en documents imprimables. À l'atelier, l'équipe est multitâche autour de la gigantesque machine qui au travail devient rugissante. Au besoin, l'adressage pourrait ensuite être réalisé avant l'envoi aux abonnés. Malgré des conditions économiques plus difficiles suite à l'envolée du prix du papier (+50%), M. Jacomont reste confiant en l'avenir. En effet, l'implantation locale de l'entreprise touche une population rurale fidèle aux imprimés relayant une information de proximité. L'entreprise sait aussi s'adapter à des tirages plus limités, n'hésitez pas à la solliciter. Grand merci à toute l'équipe pour l'accueil et la disponibilité. Et voici entre vos mains encore un superbe numéro !

✍ Charly Gaudot et Jean-Claude Lambert - FCI, 62 rue de Chevigny, 21130 Auxonne ☎ 03.80.37.45.03

Terreaurisme

définition
nom masculin, action de planter un arbre de la Paix à l'aide de terreau en vue d'un monde meilleur



SERRE VIVANTE N° 56
AUTOMNE 2023

SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
AMANGE, UNE NOUVELLE POUSSE DANS LA VALLÉE DES ANGES	7
« IL ÉTAIT UNE FOIS », UN LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL APAISANT	8
BLEU BLANC CŒUR, UNE FILIÈRE BASÉE SUR UNE MEILLEURE ALIMENTATION DES ANIMAUX	10
MALANGE, UNE « ÉCRIVAINNE PUBLIQUE » POUR ACCOMPAGNER VOS RÉCITS DE VIE	12
DOSSIER	13
RANDONNÉES DANS LA SERRE	13
Départ de Menotey	13
Départ de Montmirey-le-Château	14
Départ de Ougney	15
Départ de Marpain	16
Départ de Offlanges	17
Départ de Serre-les-Moulières	18
Départ de Gredisans	19
POÈME "DERNIER CRI"	20
ENVIRONNEMENT	21
LE HOUBLON, UNE PLANTE QUI SOIGNE ET QUI SE MANGE !	21
ÉTUDE NUTRIKARST SUR LE MASSIF DU JURA	22
SENTINELLES DE LA NATURE	23
Une plateforme participative pour une action citoyenne environnementale	
L'ALLEMAGNE SORT DÉFINITIVEMENT DU NUCLÉAIRE	28
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	29
SOCIÉTÉ	24
RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES DE MOITIÉ...	24
PLAN EAU, POUR UNE GESTION RÉSILIENTE & CONCERTÉE DE L'EAU	26
AGENDA	32



ENTREtenir LA CHARME

Ce lieu où les Archelangeais apprécient de se retrouver est une pelouse sèche.

Cette parcelle de 4 ha située dans le périmètre Natura 2000 Massif de la Serre abrite une flore et une faune spécifiques à ce type de milieu ouvert sur sol calcaire. Peu propice à l'agriculture, ce milieu jadis pâture par les moutons, a tendance à se

refermer. Il est indispensable de contenir les ronces et arbustes pionniers si l'on veut préserver la biodiversité qui s'y épanouit. Les élus municipaux souhaitent que le Département du Jura reconnaisse la qualité de cet espace en le classant Espace Naturel Sensible (ENS), apportant ainsi un soutien financier pour assurer son entretien. À défaut d'animaux pour pâturer, ânes, chèvres ou moutons, il faut en effet envisager périodiquement un fauchage mécanique, opération relativement coûteuse. La commune a signé une convention pour confier l'entretien du lieu au Grand Dole pour une période de 10 ans. La politique des ENS, compétence départementale définie dans le code de l'urbanisme, vise à préserver et à gérer des milieux naturels à forte valeur environnementale et à les valoriser auprès du public. Elle est financée par une part de la taxe d'aménagement, taxe payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.

🌐 <https://www.jura.fr/espaces-naturels-sensibles>

AUXANGE



VIVE LES REINES!

Reconverti dans l'apiculture, Christophe Brun consacre l'essentiel de son activité à l'élevage de reines et à la création d'essaims, pour sa production personnelle et surtout pour leur commercialisation.

Cet amateur autodidacte s'est professionnalisé à l'automne 2022 pour définitivement s'installer en avril dernier. Il consacre l'essentiel de son activité à l'élevage de reines : il en faut pour renouveler ou augmenter le cheptel ; une colonie sans reine de qualité se développe mal et ne produit que peu ou pas. C'est pourquoi certains apiculteurs les renouvellent tous les deux ans. Des larves issues de colonies sélectionnées donnent naissance à de jeunes reines qui se développeront dans une mini ruche : un nucléi. Lorsqu'elle est enfin prête, la reine prend son envol à la rencontre des mâles (appelés faux bourdons). Tour à tour, une douzaine d'entre eux en moyenne la fécondent en plein vol avant de mourir, mission accomplie. De retour au rucher avec sa spermathèque chargée une fois pour toutes, la reine peut débuter sa ponte après quelques jours seulement. Elle ne cessera de pondre qu'après deux ou trois années ! Une fois marquée sur le thorax de la couleur de l'année, selon un code international (rouge pour 2023), elle pourra être introduite dans un essaim, remplacer une reine défailante dans une ruche de production ou encore être commercialisée.

📍 20 Rue Sage, 39700 Auxange 📞 06.73.03.24.09 ✉ christophebrun@hotmail.com



BIARNE

DES NICHOURS POUR LES MÉSANGES

Le foyer rural a organisé pour les jeunes du village, le 15 avril, un atelier montage de nichours.

Une quinzaine ont été assemblés avant d'être installés par les participants à leurs domiciles. La perte d'habitats naturels, comme les cavités des vieux arbres, est une des causes de la disparition des oiseaux des jardins. La pose de nichours permet de favoriser la reproduction des mésanges, sittelles, chouettes... en compensant le manque de cavités naturelles. Un geste facile à réaliser, qui peut être d'une aide précieuse ! Les oiseaux ont besoin d'un espace calme et sécurisé pour nicher : installer le nichour entre 2 et 4 m de haut, dans un endroit abrité du vent et de la pluie, inaccessible aux chats. Le nettoyage régulier du nichour est important pour maintenir un environnement sûr et sain pour les oiseaux. Enfin, il est conseillé de choisir un emplacement exposé sud/sud-est où il y a suffisamment d'ombre pendant les heures chaudes de la journée afin de maintenir une température confortable pour les occupants.

🌐 <http://serre.vivante.free.fr/docs/56nichour.pdf>

© Denis Garnier



DAMMARTIN-MARPAIN

RÉPARATION DU CLOCHER

La foudre est tombée sur le clocher de l'église Saint-Martin, projetant des ardoises aux alentours.

La municipalité s'active pour que tout rentre dans l'ordre au plus vite après le violent orage du 24 juillet 2023. L'entreprise Vernier de Falletans est rapidement intervenue pour retirer les tuiles qui menaçaient de tomber avant de bâcher la partie endommagée en attente de la réfection.

DAMPIERRE



AGIR POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Succès pour la conférence organisée par l'association pour le désarmement nucléaire (ADN) le 9 août 2023.

Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, et Mathéïs Nelle, étudiant philosophe, ont animé les débats de cette journée. Météo idéale pour une rencontre en plein air : du frais, du chaud, du soleil et de l'ombre. Les deux intervenants se sont bien adaptés au public, ce qui a donné lieu à des échanges très conviviaux. Les quelques quarante personnes présentes venues tout de même de Haute-Saône, de Dijon, de Dole, de Lons, de Poligny, certaines à vélo, se sont dites très intéressées par les propos.

📍 ADN, 2bis, rue de la Source, 39700 Dampierre

✉ association2018adn@gmail.com ☎ 09 52 65 19 46

🌐 www.obsarm.info 🌐 www.dampierre-jura.fr/associations/80987

ÉCLANS-NENON



FABRICATION DE MANGEOIRES À OISEAUX

Après la construction de nichours en janvier, belle réussite pour ce nouvel atelier samedi 7 octobre 2023.

Les 14 participants, jeunes et moins jeunes, ont assemblé les kits préparés par Jean-Pierre Perreau, tourneur sur bois au village, avant de partager un goûter intergénérationnel très apprécié. Cet automne, de nombreux oiseaux sont encore présents dans les jardins, avant la saison des migrations. Toutefois, il faut résister à la tentation de leur fournir à manger ! Le nourrissage des oiseaux doit être limité à la période hivernale, de décembre à mars généralement, lorsque les insectes disparaissent. En automne, les oiseaux trouvent encore de quoi se nourrir en abondance dans la nature : des baies, des insectes, des graines... Leur laisser de la nourriture en libre accès, alors que les températures demeurent assez douces, pourrait favoriser des épidémies. Attendre donc que les ressources naturelles deviennent rares et continuer jusqu'au début du printemps. Assurez-vous de fournir de la nourriture adaptée à leurs besoins, en évitant les aliments toxiques pour eux !

🌐 <http://serre.vivante.free.fr/docs/56nourrissage.pdf>



PREMIER FESTIVAL DU CHÊNE

Trois magnifiques soirées organisées durant le 4^e week-end du mois de juillet.

En ce début d'été, le vieux chêne de la forêt de Chaux s'était paré de ses plus belles feuilles et avait convoqué les Fouletots (qui, rappelons-le, sont les originaires du hameau du Temple), pour accueillir les quelque 300 personnes qui l'ont honoré de leur présence. Il en a profité pour leur partager toutes les histoires et anecdotes qu'il avait, par crainte d'amnésie, consignées sur ses mêmes feuilles. Il a été intarissable sur l'histoire de ses ancêtres qui lui ont parlé des Grecs, des druides, de la mère Boursicot et de Courtepatte venus régler des différends sous sa frondaison au temps de Saint Louis, du cheval Gauvain, de Jean de la Fontaine qui aurait composé sur les bords de l'étang le Chêne et le Roseau... et de sorcellerie. Pour terminer, notre vieux chêne est devenu philosophe et conseiller sylvestre, posant la question de l'avenir de notre forêt... Vaste programme! Ces merveilleuses soirées orchestrées par une trentaine de bénévoles, acteurs d'un soir, ont été animées au son de la cornemuse et les spectateurs se sont quittés en chantant «Auprès de mon arbre», honorés par une haie de roseaux. Merci à toi, vieux chêne qui as planté tes racines à l'orée de la forêt. Continue à nous protéger et à recueillir nos confidences! (pour la troupe de l'Avenir de Falletans, Rémy Vacheret).

FALLETANS



UN QUATRIÈME PONT SUR LE SENTIER DES SOURCES

Un accès pour tous au cœur de la forêt de Chaux.

© Karl Falgueres

Le sentier des sources est un parcours d'environ 7 km en forêt de Chaux qui permet de découvrir les nombreuses sources. Pour faciliter la balade, la municipalité avec l'aide de volontaires a construit lors des journées citoyennes de début mai (après ceux installés les années précédentes) un quatrième pont afin de rendre le parcours plus praticable pour tous. Une raison de plus de partir à la découverte de ce beau circuit!

📄 <http://serre.vivante.free.fr/docs/54falletansSentierSources.pdf>

GENDREY



RESTAURATION DU MÉCANISME DE L'HORLOGE

Un mécanisme fabriqué en 1855 par la maison Bailly-Comte, maîtres horlogers à Morez, fleuron des artisans du Jura.

Une plaque sous l'horloge atteste de son installation à Gendrey en juillet 1855. À la

demande du conseil municipal, l'association Horlogerie Comtoise de Morez, dont les membres comptent des experts dans la restauration de mécanismes anciens, est venue sur place lundi 14 août 2023 pour démonter, nettoyer et restaurer l'horloge, avant sa remise en fonction dans le clocher de l'église. D'un type tout à fait original, ce mécanisme est à cheval entre deux procédés de fabrication différents.

FRAISANS



NO LOGO RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE

Pendant 3 jours en été, 15000 personnes participent chaque jour au festival No Logo.

Depuis sa création en 2013, NoLogo fait son petit bout de chemin sans sponsors ni subventions. Mais plus

encore, on y prône le «consom'acteur» à défaut du consommateur. Les organisateurs soucieux de l'empreinte écologique de l'événement mettent en place de nombreuses actions pour réduire son bilan carbone. Le matériel technique et le mobilier sont loués. La signalétique, les gobelets et même les bracelets sont réutilisés. En 2023, les bouteilles d'eau en plastique ont été supprimées. Il existait déjà des bacs de tri, mais depuis l'an dernier le festival a mis en place une plateforme de tri sur place : les sacs de déchets sont systématiquement ouverts pour subir un second tri avant leur prise en charge par le SICTOM de la zone de Dole, augmentant ainsi la part de déchets recyclés. Les déchets des toilettes sèches sont quant à eux valorisés en compost. La plateforme Tribugo.com propose la mise en relation entre spectateurs pour se rendre au festival en covoiturage et la mise en avant de toutes les infos mobilités durables (navettes, bus, train, vélo...). Très important quand on sait que la mobilité représente 70 à 80 % des émissions de CO² d'un festival. Des bus et des navettes sont affrétés au départ de plusieurs villes du Jura, mais aussi de Besançon, Dijon, Auxerre et Paris. Pour l'alimentation électrique du festival, des entreprises proposent des solutions avec panneaux solaires... No Logo, l'un des principaux événements reggae et dub en France, se veut durable pour redonner à l'homme son libre arbitre, sa liberté de penser et d'agir, tout en faisant la fête autant que possible.

JOUHE



RÉFECTION DU TOIT DE L'ÉGLISE

L'entreprise Vernier Construction Bois réalise cette rénovation.

Placée sous le vocable de Saint-Pierre, l'église est composée d'une nef datée de 1749 et d'un chœur du XVI^e siècle. Elle n'est pas protégée au titre des monuments historiques, mais contient

de nombreuses œuvres qui le sont : sculptures en bois, tableaux, reliquaire, copie d'une statue de la Vierge à l'enfant, datée d'environ 1150. Sobre dans sa réalisation architecturale, son intérieur est plus travaillé. Pour ces travaux, la commune a bénéficié de nombreux soutiens financiers, de l'État, de la Région ou du Département, mais aussi de généreux donateurs mobilisés via la Fondation du Patrimoine.

📄 <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-jouhe>

LA BRETENIÈRE



© Andre Siclet

À LA DÉCOUVERTE DE LA FORÊT COMMUNALE

Les élus municipaux ont convié les habitants à découvrir le patrimoine forestier de la commune début octobre.

Alain Terroux (retraité) et Sébastien Cheveau, les gardes forestiers présents, ont permis à chacun des nombreux participants de mieux comprendre les cycles de la forêt, l'exploitation, les enjeux et le renouvellement des essences, mais aussi la protection des sols. Les deux professionnels ont su avec passion et compétence répondre aux questions du public, partager leurs connaissances et leur intérêt pour préserver la forêt.

LA BARRE



DES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE

Comme 12 autres communes de Jura Nord, La Barre ne dispose pas de système d'assainissement collectif.

La communauté de communes Jura Nord organisait le 6 juin une réunion d'information sur le service public d'assainissement non collectif (SPANC). M. Chopin, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, a présenté la politique générale de Jura Nord en la matière. M. Pichon, responsable de l'assainissement et des services techniques a exposé le cadre réglementaire et le contenu des différentes missions de contrôle. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 imposait en effet aux collectivités la création d'un SPANC au plus tard le 31 décembre 2005. En France, ce service est chargé du contrôle de tous les dispositifs effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif. L'obligation des contrôles est imposée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. 33 dispositifs sur les 111 que compte La Barre sont situés au sein du périmètre de protection du captage d'eau potable et font de ce fait l'objet d'une obligation de travaux dans un délai de 4 ans afin de participer à la protection de la ressource. Les intervenants ont rappelé que les visites périodiques de contrôle permettent d'informer les particuliers de l'état de conformité et de fonctionnement de leur installation et d'apporter des conseils en termes d'entretien et de travaux de réhabilitation.

🌐 <https://www.jura-nord.com/page/spanc>

MALANGE



EXTENSION DU CIMETIÈRE

Aménager tout en sauvegardant la biodiversité.

Le SIDEC du Jura a été mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet (délibération du 8 août 2023). L'extension est prévue derrière l'église, en continuité avec le cimetière existant, dans

un petit parc à proximité de la salle des fêtes. Dans le projet initial, un magnifique tilleul et un arbre plus jeune devaient être abattus pour libérer jusqu'à 50 emplacements nouveaux. Ce tilleul est un arbre probablement centenaire, remarquable par sa circonférence, entre 2,50 et 3 m, et par sa hauteur proche de 25m. Serre Vivante salue l'initiative de la municipalité d'organiser mardi 10 octobre 2023 en réponse à une démarche d'une partie des villageois une réunion d'information pour tous les habitants de la commune. Les élus ont pu présenter à cette occasion les nombreuses contraintes du projet. Une esquisse montrant une hypothèse d'implantation de 37 tombes afin de maintenir le tilleul en place a été présentée. Tout semble étudié pour conserver cet arbre et un îlot de fraîcheur au cœur du village tout en aménageant le site initialement pressenti. C'est le sens de la délibération du 18 octobre des conseillers municipaux, qui par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide de poursuivre le projet d'extension du cimetière communal à l'arrière de celui existant.

🌐 <http://serre.vivante.free.fr/docs/56malange.pdf>

OFFLANGES



AU FOURNIL DES ANGES

Hélène et Frédéric Veuriot ont créé un fournil à leur domicile.

Tous leurs produits, pains, brioches et viennoiseries, sont fabriqués sur place, avec du levain naturel fait maison, cuits dans un four à bois. La farine biologique et les matières premières sont issues de producteurs locaux.

📍 Au fournil des anges - 3 rue du colosse Rémond - ☎ 07.87.95.21.15

MOISSEY



MASSIF DE LA SERRE
SERRE VIVANTE N°56 - AUTOMNE 2023

5

SORTIE NATURA 2000

À la découverte de la vie des chauves-souris.

Le 18 juillet, 22 personnes de tous âges se sont

retrouvées au parking de l'Ermitage pour une sortie consacrée aux chauves-souris. Cette soirée animée par Marie Liotard, de la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC), fait partie du programme des animations Natura 2000 organisées par le Grand Dole (CAGD), structure animatrice du site du massif de la Serre. Après une présentation du dispositif Natura 2000 par Adeline Franzoni, chargée de mission à la CAGD, Marie Liotard a détaillé les particularités biologiques et les habitudes de vie de ces mammifères menacés. Lors d'une balade forestière à la nuit tombée, les participants ont pu observer les animaux en vol, mais surtout les écouter à l'aide d'appareils permettant de retranscrire les ultrasons qu'ils émettent. Les chiroptères sont tous protégés en France et si vous en rencontrez chez vous, il est important d'en informer la CPEPESC (contact@cpepesc.org) ou la CAGD afin d'améliorer la connaissance de ces mammifères encore insuffisamment connus et d'engager des mesures de préservation adéquates.

🌐 <https://www.grand-dole.fr/sortie-nature-chantier-eco>

MUTIGNEY



AUTOUR DE LA CHAPELLE DE CHASSEY

L'intérieur avait été remis en état sous la précédente municipalité.

Yoann Baudot et Alain Legiot deux artisans associés au sein de l'entreprise L'Hirondelle (Villers-Les-Pots), ont réalisé la réfection de la toiture de la chapelle datant du XVIII^e siècle et de son clocher

au hameau de Chassey. Samedi 23 septembre à midi, la municipalité et le maire, Éric Druot, avaient convié la population à fêter le bicentenaire de l'union entre les deux villages de Mutigney et de Chassey réalisée le 22 octobre 1823. Un repas a été partagé par 125 convives, au pied de la chapelle Saint-Michel.



OUR

LES CHARBONNIERS

Samedi 29 avril 2023, les Charbonniers d'Our ont, pour la 9^e année, fabriqué une meule.

Chargés de la confection du charbon de bois, les charbonniers vivaient jadis en forêt, généralement dans des

huttes de terre et de branches situées dans les clairières. Cette vie de reclus, rude et austère, et leurs visages noircis par la fumée et le charbon est à l'origine de bien des légendes sur leur compte. Leur tâche consistait à rassembler et à entasser en soleil du petit bois, des charbonnettes, autour d'un poteau central au pied duquel avaient été déposées des brindilles sèches. La meule de bois de forme arrondie ainsi réalisée pouvait atteindre 1,5 à 2 mètres pour un volume de 12 à 15 stères de bois recouvert d'une chape de terre et de mousse. Après avoir retiré le poteau central, le charbonnier versait une pelletée de braises dans la cheminée ainsi formée avant de reboucher aussitôt le conduit avec un pieu. La combustion lente du fourneau pouvait durer plusieurs jours et permettait de produire environ une vingtaine de sacs de dix décalitres de charbon de bois. Ces sacs étaient ensuite voiturés, par terre ou par eau, en direction des grandes villes et des ateliers urbains. Les 15 stères de charbonnettes mises en feu à Our lundi 1^{er} mai se sont consumées pendant 3 jours et 2 nuits. La meule a été démontée mi-mai et le charbon de bois fut mis en sacs avant d'être vendu lors du vide-greniers du 4 juin.

À LA RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL

Quelque 350 habitants. Une maison de santé avec pas moins de quatre médecins, un salon de coiffure, un garage, une boulangerie, et bientôt une pizzeria (ouverture en janvier prochain). À Pagney, les travaux du futur restaurant sont réalisés par la commune qui louera ensuite les locaux de 100 m² pour 450 €/mois à un pizzaiolo venu d'Offlanges. Sur les 100.000 € investis par la commune, la moitié ont été subventionnés par l'État, dans le cadre du programme de reconquête du commerce rural. Lancé en mars, ce programme prévoit une enveloppe de 12 millions d'euros pour 2023 afin de soutenir l'implantation de commerces en zone rurale. Annoire, où doit s'implanter un commerce multi-services, est la seconde commune accompagnée par l'État dans le Jura. Avec la revitalisation de deux commerces en moins de trois ans, d'autres projets voient le jour à Pagney. Le terrain à l'arrière de la pizzeria pourrait accueillir des logements seniors...



VITREUX



JOURNÉE ENVIRONNEMENT POUR LES ÉCOLIERS

La journée de valorisation du programme d'éducation à l'environnement de la vallée de l'Ognon s'est déroulée vendredi 23 juin à l'abbaye d'Acey.

Ce programme proposé par les syndicats de rivière se déroule sur 3 ans. Il concernait cette année les élèves de 9 écoles : Vitreux, Montagney, Voray, Dampierre-sur-Linotte, Rioz, Montbozon et Boulton candidates qui avaient été retenues. La journée proposait des ateliers ludiques sur le thème des oiseaux en milieu aquatique, du pêcheur d'oiseaux et un atelier surprise sur les castors. Précédemment, les écoliers avaient travaillé en classe sur un projet coconstruit avec le professeur en bénéficiant d'un accompagnement d'animateurs environnement spécialisés (CPIE de Brussey et Maison de la Nature des Vosges Saônoises). Le fruit de leurs travaux sera exposé. Ces animations qui ont permis de faire le lien entre le programme scolaire et le fonctionnement des rivières et des zones humides de la vallée ont bénéficié d'un financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (60 %), de mécénat de l'entreprise Électrolyse Abbaye d'Acey (20 %), le reste étant supporté par le Syndicat mixte de la moyenne et basse vallée de l'Ognon et le Syndicat Intercommunautaire de bassin de la Haute-Vallée de l'Ognon.

📍 <https://riviereognon.fr/demarrage-du-programme-deducation-a-lenvironnement-2023>

RAINANS



JARDINS SECRETS

Mille et un hortensias examinés par un jury de la société nationale d'horticulture.

Le 21 juillet 2023, un jury composé de membres de la société nationale d'horticulture

de France (SNHF) venait à Rainans, dans le cadre du concours «jardins secrets». C'est la première édition de ce concours national organisé par la SNHF qui vient récompenser les propriétaires de jardin. Parmi les candidatures, seule une vingtaine a été sélectionnée dont une en Bourgogne-Franche-Comté : la collection Annabelle. Sur 6000 m², des centaines de variétés de végétaux ont été plantées depuis 1979 par Franck et Marie-Claude David. Dans la première partie du jardin, composé à l'anglaise avec de nombreux îlots de végétaux, les espaces sont grands et les arbres plantés pour certains il y a plus de 40 ans offrent un abri ombragé. Arrive le jardin des hydrangeas : Velvet rose, vanille fraise, snow flake, white queen ... Bien que ces trois dernières années près de 200 pieds n'aient pas survécu aux sécheresses, le jardin accueille encore 465 variétés d'hortensias différentes en provenance des quatre coins de l'Europe! Le statut de «jardin remarquable» acquis en 2011 est vraiment mérité. La proclamation des lauréats du concours aura lieu en décembre.

📍 <https://www.snhf.org/concours-jardins-secrets>

📄 serre.vivante.free.fr/pdf/sev43RainansJardinAnnabelle.pdf

ROMAIN



RÉNOVATION DU LAVOIR

Le lavoir devenu inutile avait été rebouché et complètement enterré dans les années 1970.

Émile Brun, ingénieur génie civil à la retraite, a collaboré activement et efficacement à sa sortie de terre. Il a suivi jusqu'au bout les travaux entrepris par la mairie et accompagné les projets pour faciliter

l'accès aux piétons, notamment par un escalier en acacia. Pour ce havre de paix, il reste à installer des pas japonais, des petits arbres - peut-être des fruitiers pour sustenter l'appétit des passants - et pourquoi pas une table de pique-nique qui mériterait une installation ombragée. Les marcheurs pourront ainsi se donner rendez-vous au lavoir pour se rafraîchir, tout en portant leur linge sale dans leurs baluchons...

📍 Nathalie Rude

ROMANGE



PASSEREAUX BIEN LOGÉS

Une dizaine de nichoirs ont été montés durant la matinée du 30 septembre.

L'ancien préau de l'école a accueilli les menuisiers en herbe, parents et enfants, accompagnés par Hugo Barré-Chaubet,

animateur de l'association Dole Environnement. Les passereaux nichent dans les murs des vieilles bâtisses. Mais les cavités utilisées ont souvent été détruites ou rebouchées, privant ces oiseaux d'abris. La pose de nichoirs bien adaptés, associée à une végétation sauvage, source de nourriture, permet de favoriser la reproduction des oiseaux cavicoles (mésanges, sittelles, chouettes...) en compensant le manque de cavités naturelles et d'endiguer le risque de les voir disparaître. Cet atelier a vu le jour dans le cadre des semaines nationales du développement durable 2023 relayées par Dole Environnement à la demande du Grand Dole et de la commune.

📍 Jean-Claude Lambert



RANS

au TIAN, traité international des Nations Unies visant à interdire les armes nucléaires dans le monde, déjà signé par 93 États et déjà ratifié par 69 d'entre eux. Après en avoir délibéré par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, il exprime un soutien fort à ce traité, souscrivant ainsi aux propos de la Campagne portée par l'association ADN. À ce jour il faut noter que 75 villes et communes françaises ont déjà signé "L'Appel des villes et Collectivités" dont Paris, Bordeaux ou encore Montpellier et la Métropole de Lyon ainsi que la région Bourgogne Franche-Comté. Les signataires affirment être profondément préoccupés par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Ils sont fermement convaincus que leurs habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, ils appellent à l'élimination totale des armes nucléaires et invitent le gouvernement français à adhérer à ce Traité.

📍 <https://icanfrance.org/appeal-aux-maires>



AMANGE

Une nouvelle pousse dans la vallée des anges

La rue des vergers retrouve sa destination première.

Le nouveau «jardin des Blanchots», rue des vergers en direction de Vriange, conservera les derniers arbres fruitiers encore en place.

Pierrick MAIGNAN, maraîcher nouvellement installé, s'est donné le projet de produire légumes et fruits en agriculture biologique. Le paysan, c'est aussi celui qui prend soin du paysage, qui prend en compte tout l'écosystème. Revenu dans son village d'enfance et désireux de quitter le monde industriel, il aspire à donner du sens à son travail en accompagnant la terre sur laquelle il a choisi de vivre.

PLUTÔT QUE SUBIR, PIERRICK PASSE À L'ACTION !

Être adhérent à une association de mobilisation citoyenne œuvrant pour une planète vivable ne lui suffisait plus, il voulait agir. Des visites, des conseils auprès de maraîchers voisins, une formation au centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) de Montmorot pour valider un diplôme professionnel et le terrain des Blanchots issu d'une famille de paysans du village, le départ pouvait être donné. Les premiers légumes sont sortis de terre en même temps que se formait le futur groupe de consommateurs destinataires des «paniers». Comme les saisons avançaient, Pierrick a cherché aussi à adapter ses récoltes en diversifiant ses clients, en allant au-delà des paniers promis vers des marchés bio locaux. Des contacts sont pris vers des magasins bio et des groupements de consommateurs.

«Je ne veux pas dompter la terre qui m'accueille, oh non ! Des milliards d'êtres vivants sous nos pieds font vivre les sols, une population de fou à respecter».



Bettes à carde.



Semis.

Paniers prêts à être distribuer.



DES PISTES À DÉVELOPPER...

Pour une belle diversité de produits, cela passe par leurs origines, c'est-à-dire les graines qu'il va falloir produire. L'entraide paysanne entretenue avec des maraîchers locaux permettra les échanges pour enrichir leurs origines. La diversification dans les paniers viendra aussi par la création de plantations arbustives de petits fruits. Une formation pointue en maraîchage suivie à Montmorot lui a permis aussi de suivre des formations de spécialités très variées. Elles compléteront efficacement les formations initiales (menuisier agenceur) développées lors de son cursus professionnel précédent. Pierrick se rapprochera de l'Atelier Paysan.

LOCALEMENT PIERRICK N'EST PAS SEUL

Un point de vente de producteurs est en voie de création en bordure du massif de la Serre et de la vallée des anges. Une paysanne-boulangère projette de cultiver la terre pour produire ses propres céréales et les transformer ensuite au fournil, un éleveur laitier-fromager veut transformer sur sa ferme... En s'installant, ils compléteront ce dispositif de vente en commun.

📞 Pierrick MAIGNAN ☎ 07.89.77.35.10
✉ contact@lejardindesblanchots.fr
🌐 www.lejardindesblanchots.fr



✍ JC Lambert

L'ATELIER PAYSAN, UNE COOPÉRATIVE NATIONALE (SCIC SA)

Elle accompagne les agriculteurs et agricultrices dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne. En remobilisant les producteurs et productrices sur les choix techniques autour de l'outil de travail des fermes, on retrouve collectivement une souveraineté technique, une autonomie par la réappropriation des savoirs et des savoir-faire.

🌐 www.latelierpaysan.org



« IL ÉTAIT UNE FOIS »

Un Lieu de Vie et d'Accueil apaisant

Damien Mermoz, la quarantaine, regard franc et souriant, nous accueille à la Ferme de la Grange Vannand à Rochefort-sur-Nenon : son équipe accueille 6 enfants, de 6 à 21 ans, lorsqu'un juge pour enfants ordonne un placement.

UN PROJET FONDÉ SUR LE «VIVRE AVEC», LA MÉDIATION ANIMALE COMME SUPPORT

Damien & Élodie



«C'était une pension pour chevaux», commente Damien, ce lundi de fin d'été sous le soleil. Cofondateur du LVA avec Élodie Mermoz son épouse, il nous fait visiter avec bonheur une propriété qu'ils ont cherchée, «pendant des mois et des mois» avant de finalement découvrir ce lieu... à un kilomètre de chez eux.

Leur SCI est aujourd'hui propriétaire d'un vaste terrain soigné. Les abris pour animaux, «pensés et réalisés avec les enfants», sont peints avec humour : «Vous auriez vu ce qu'ils ont remué!... » sourit Damien, des étoiles dans les yeux.

Les animaux, rescapés d'abattoir sauvage ou d'abandon, avaient une triste destinée. Mais Pumba, Madonna, et les autres ont trouvé une deuxième vie grâce au projet, et grâce aux enfants : «Un lien particulier se tisse entre les animaux et les jeunes. On aimerait être tous formés en médiation animale, comme Élodie, ou recevoir plus d'intervenants : il y a tellement de bénéfices dans cette approche!» explique l'éducateur. Construire des abris, adopter les bonnes doses de nourriture, se repérer dans l'espace du parc...



«Avec l'autodiscipline et l'entraide, ce sont des apprentissages énormes qui ont lieu,» constate-t-il; «le lien avec l'animal leur apporte tendresse, réconfort et apaisement».

« Les animaux sont d'incroyables médiateurs pour redonner aux jeunes leur confiance en eux. »

UN PROJET DE LONGUE HALEINE

À leur arrivée, ils ont fait «d'abord le maximum pour accueillir chaque enfant : une chambre par jeune.» Mais avant cela, ils ont beaucoup démarché avant d'obtenir l'autorisation d'ouvrir : «Notre projet tenait la route, les élus nous ont aidés à convaincre la Direction de l'Enfance et de la Famille.»

«Nous avons vécu nos trois premières années...à bloc, comme toute PME! Ça a été plus complexe avec l'administratif qu'avec les enfants!... », car les décrets et les lois qui encadrent un Lieu de Vie et d'Accueil, nous explique Élodie, sont soumis à interprétation, qui diffère selon les départements...

Un peu d'histoire

Ces lieux de vie et d'accueil (LVA) sont nés post 68, en opposition à l'enfermement. Reconnus par la loi de 2002.2, ils existent en complémentarité avec l'existant : « Sans le maillage d'autres structures, ces LVA ne pourraient exister », explique Damien. En 2018, le département décide de « diversifier les modalités d'accueil » ; le LVA «Il était une fois» a répondu à cet appel.



Au mois de mai, le Lieu de Vie et d'Accueil «*Il était une fois*» fêtera ses 5 ans, avec l'association «*Môm'en culture*» en soutien. Si vous souhaitez être bénévole, contactez l'association via sa page facebook : <https://www.facebook.com/LVAiletautunefois>

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Permanents ou Assistants de Lieu de Vie et d'Accueil, chaque membre de l'équipe est diplômé en éducation spécialisée ou en animation, œuvrant à temps plein. «*Élodie est revenue un soir — j'étais alors maçon — en me disant : "Faut que tu poses ton lundi, je t'ai inscrit au concours d'éduc." Je l'ai eu, j'ai fait mes deux ans d'école, j'ai eu le diplôme, et c'était parti !*», sourit Damien. «*Mon expérience dans le bâtiment est aussi un atout dans ce projet.*»

Un statut particulier leur permet d'être présents sur place sur de grandes amplitudes horaires : «*L'éducateur dit "Bonne nuit" et "Bonjour" le lendemain matin : ces moments de vraie vie sont précieux pour tisser un lien authentique.*»



UN ACCUEIL COMPLÉMENTAIRE

«*Comme les parents, ce travail implique de n'avoir plus vraiment une minute à soi !*» s'amuse Damien. «*Notre travail est comme eux de développer l'autonomie des jeunes. Mais à l'inverse des parents qui au retour du travail veulent parfois "être tranquilles", notre boulot est justement d'être là pour les jeunes.*»

L'éducateur tempère : «*Nous devons parfois rappeler à l'équipage que nous ne sommes pas un centre de loisirs : nous nous occupons aussi des démarches téléphoniques auprès d'institutions, de l'administratif, du ménage, des réparations, de la préparation des repas...*» À 16h30 «*On doit gérer la troupe qui arrive, avec aussi comme dans chaque famille parfois des malades à veiller... Les journées sont bien remplies !*».

«*On s'adapte, on propose, on échange beaucoup.*»

Le projet s'axe sur les rythmes de la nature : «*en hiver, on a moins envie de sortir par grand froid, mais on n'a pas le choix : les animaux comptent sur nous tous ! Ça nous arrive, nous adultes, d'aller les soigner avant le retour des enfants de l'école, ou à la place d'un malade, par exemple.*»

LES PROJETS, APRÈS 5 ANNÉES INTENSES

Le LVA est sollicité pour des projets : «*Les enfants sont gourmands de rencontres et d'expériences. Le tout est de ne pas épuiser l'équipe. On a pensé à une ferme pédagogique, mais on se laisse le temps de la réflexion.*» L'association «*Môm'en culture*» créée en 2023, a pour objet de venir en soutien du LVA quant à l'ouverture artistique et culturelle des jeunes via diverses manifestations et projets.

Une jeune accueillie à la ferme conclut : «*Ce que j'aime ici, c'est de soigner avec les animaux, la lecture, les activités manuelles, et jouer avec les autres.*»

Une vie d'enfant, en somme !

Janette Deville



«*Pour certains enfants, après un séjour ici c'est parfois le crépuscule, mais il y a toujours des évolutions énormes...*»

La vie y est très organisée. Nicolas le maître de Maison ; Clémence, expérimentée en gestion de l'environnement, issue des «*Loisirs Pop'*» ; Julien notamment pour le jardin, à qui s'ajoutent Clémentine, Medhi... et bientôt un apprenti. Des repères rassurants pour les jeunes. «*Chacun vient avec ce qu'il est et transmet ce qu'il aime. Ses limites aussi : c'est un vrai travail d'équipe.*»

Il faut qu'au moins un membre de l'équipe ait sa domiciliation permanente sur le LVA. Élodie, Damien et leurs enfants habitent sur place. «*Ma mère est connue de tous ici ; elle habite aussi ici. Elle est une figure adulte importante pour les enfants.*»

UN ESPACE RICHE EN NATURE(S)

Les espaces extérieurs sont secs, mais Damien explique : «*Les précédents propriétaires n'ont pas pu éviter le surpâturage, les écorces ont été mangées, les arbres ont péri... Nous avons donc décidé de reboiser.*» Majestueux noyer, figuiers, abricotiers côtoient hirondelles, chouettes effraies ainsi que guépriers d'Europe... Ces derniers ne sont pas sans rappeler le sentier du même nom à proximité.

«*Souvent, lorsque des professionnels (ou des enfants) visitent ce lieu, il y a un effet "wahou !"*»

«*Avec le bus pour Dole qui passe juste en haut, la proximité des Centres Médico-Psychologiques, des établissements spécialisés... ça rassure tout le monde !*» explique Damien.



Patrick Belot n'utilise aucun OGM ni antibiotiques systématiques dans son élevage, même si ces restrictions ne sont pas imposées par le cahier des charges de la filière.

BLEU BLANC CŒUR

Une filière basée sur une meilleure alimentation des animaux

Avez-vous déjà repéré cette étiquette bleue et verte sur des yaourts, un steak, ou des œufs ?

«Au-delà du label, c'est plutôt une démarche qualité», prévient d'emblée l'association à l'initiative de Bleu Blanc Cœur. Une démarche qui part d'un principe de bon sens : mieux nourrir les bêtes, pour leur santé, et ainsi obtenir des produits de meilleure qualité, favorables à notre propre santé.

Bleu Blanc Cœur est née d'une simple observation : un beurre plus tendre au printemps qu'en hiver, précisément lorsque les vaches pâturent l'herbe des prés. En 2000, un ingénieur agronome, un éleveur laitier et un médecin nutritionniste créent ainsi l'association Bleu Blanc Cœur (BBC), étude clinique à l'appui, démontrant les effets de l'alimentation animale sur la santé humaine. Leur principal objectif : fédérer des éleveurs qui s'engagent à nourrir leurs bêtes avec des aliments riches en oméga-3, acides gras essentiels dans notre alimentation.

« Ces éléments synthétisent des molécules qui ont un effet anti-inflammatoire et anti-agrégant, et qui permettent donc de prévenir les AVC, ou encore les infarctus », explique le Docteur Jobez, médecin à Dole.

Bien que nécessaires également, les oméga-6 ont un effet inverse. Pour être à l'équilibre nous devrions consommer un oméga-3 pour 4 oméga-6. « Hélas, ce ratio s'élève en moyenne à un pour dix. Cela résulte de l'alimentation moderne », poursuit le Docteur Jobez, « et notamment de la modification de l'alimentation du bétail ; les céréales comme le maïs ou le soja, très riches en oméga-6, ont remplacé l'herbe, ou les graines de lin, dont la teneur en oméga-3 est très élevée. »

Comme d'autres professionnels de santé, ce généraliste est ambassadeur de Bleu Blanc Cœur. L'association regroupe en effet des producteurs, dans divers domaines : céréales, bovins, volailles, porcs... Toutes productions confondues, ils seraient une vingtaine en Bourgogne-Franche-Comté, auxquels s'ajoutent également une douzaine de spécialistes de la nutrition animale, une vingtaine de transformateurs et quelques distributeurs, boucheries, et enfin presque toutes les enseignes de la grande distribution — qui assure une large part des ventes.

Enfin, professionnels de santé ou encore représentants des métiers de bouche « membres de la communauté » promeuvent cette filière.

LIN, FÉVEROLE, LUPIN... DES ALIMENTS IMPOSÉS

À Amancey, les Volailles d'Antan sont certifiées BBC depuis maintenant trois ans. « Pour nourrir nos poules et poulets, nous achetons du maïs et du blé bruts en Bourgogne, que nous broyons nous-mêmes, ainsi que des tourteaux de soja et de colza, cultivés en France », détaille Patrick Belot, qui a repris l'exploitation en 2022.

Mais pour répondre aux exigences de BBC, l'éleveur ajoute à cette alimentation de base un « noyau », qui représente environ 10 % du régime global de ses volailles : « C'est un mélange de matières premières qui apporte des protéines et des oméga-3 » développe-t-il. Les matières en question ? De la féverole, du pois ou encore du lupin. Selon lui « la viande est plus colorée, plus tendre. »

Tous les ans, il envoie des échantillons pour analyse. Les producteurs BBC ont en effet une « obligation de résultat » : leurs produits doivent présenter une teneur minimale en oméga-3 supérieure à celle de produits standards, mais également un ratio oméga-3 sur oméga-6, largement réduit par rapport à de tels produits. Si ces résultats ne sont pas atteints, le producteur s'expose à perdre sa certification.

« Nous n'avons pas trop le choix sur le type d'aliments, pour obtenir les résultats demandés », souligne Fabien Humbert, éleveur de porcs à Cussey-sur-Lison. Certifié BBC depuis trois ans, il évalue à « 25 à 30 euros la tonne » le surcoût lié à cette alimentation spécifique. Lui s'approvisionne auprès de l'un des principaux fournisseurs de la région, l'entreprise Chays, basée à Vercel.

« Nous n'avons pas à dire aux producteurs de choisir tel produit chez tel fournisseur », assure Aude Perrez, animatrice régionale BBC en Bourgogne Franche-Comté. Quelle que soit la combinaison d'aliments choisie par les éleveurs pour nourrir leurs bêtes, celle-ci doit toutefois être validée par BBC.



La plupart du temps, ils se tournent donc vers des aliments certifiés par l'association. En Bourgogne Franche-Comté, Chays est la seule entité à utiliser la technologie d'extrusion des graines préconisées par BBC — lin, luzerne, féverole... —, technologie brevetée par l'entreprise de nutrition animale Valorex. Les producteurs peuvent cependant se tourner aussi vers des entreprises de nutrition animale qui achètent et revendent des aliments BBC, comme les coopératives Terre Comtoise, ou encore Interval. Mais ils peuvent aussi cultiver leur propre source d'alimentation, ou laisser pâturer leurs bêtes, l'herbe présentant un très bon apport en oméga-3.

Ces obligations relativement strictes ont conduit Éric, un autre éleveur de porcs jurassien, à sortir de la filière BBC, après quelques années : « *Je subissais la hausse des prix des fournisseurs* », justifie-t-il, pourtant convaincu des bienfaits de la démarche. Aude Perrez assure que des commissions au sein de l'association suivent l'évolution des prix de ces produits, pour éviter de pénaliser les producteurs. L'implantation de cultures locales visant à fabriquer les aliments BBC permet de mieux maîtriser les coûts, contrairement à ceux du blé ou du soja, indexés sur des cours mondiaux. Néanmoins, le soja d'importation reste autorisé par l'association : « *Il apparaît impossible d'imposer ce changement aux producteurs sans les mettre en difficulté* », explique Aude Perrez.

Éric a finalement choisi de se tourner vers d'autres sources d'alimentation : glands, châtaignes, foin... « *Et le plus important pour mes porcs, c'est qu'ils soient en plein air* », estime-t-il. Mais des porcs en plein air sont plus gourmands... « *C'est plus compliqué économiquement* », estime Fabien Humbert, qui lui, a choisi l'élevage sur paille.

QUID DU BIEN-ÊTRE ANIMAL? DES OGM? DES PESTICIDES?

Si BBC impose certaines conditions d'élevage — un minimum de plein air pour les volailles, par exemple — elle laisse le soin aux éleveurs de présenter des garanties de bien-être de leurs bêtes. Les modèles plus industriels peuvent donc s'avérer compatibles avec BBC, d'autant qu'ils peuvent plus facilement assumer le coût de la démarche. Outre le surcoût de l'alimentation, les producteurs sont en effet tenus de payer une cotisation ainsi qu'un pourcentage de leurs ventes à l'association. BBC garantit toutefois un prix plancher aux producteurs qui passent par la grande distribution, et laissent ceux qui privilégient la vente directe fixer leurs prix, qui se rapprochent finalement de ceux du bio.

En favorisant les cultures locales et la diversité dans les champs, BBC souhaite enfin agir sur le bilan carbone de l'élevage et sur la santé des sols. Mais là encore, l'association ne se veut pas contraignante : antibiotiques, OGM, intrants restent autorisés, même si BBC assure plaider pour leur réduction... depuis des années. Un sujet qui reste problématique, selon le Docteur Jobez : « *C'est dommage qu'il n'y ait pas une alliance entre la filière bio, et celle de la culture de lin notamment* », estime-t-il.

✍ Camille Jourdan



Qu'est-ce qu'un label alimentaire?

Il s'agit d'une certification attribuée à un produit répondant à certaines normes de qualité ou au respect de critères prédéfinis détaillés par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ou par le ministère de l'Agriculture dans un cahier des charges pour permettre à ce produit de se démarquer. Des contrôles sont effectués régulièrement pour s'assurer que les conditions de délivrance sont toujours respectées une fois le label obtenu.

En France, il n'existe que cinq labels alimentaires officiels reconnus par l'État :



Deux labels européens sont également reconnus par l'État français : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Bio Europe.

Seul l'Agriculture Biologique (AB) garantit des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, interdisant l'utilisation de pesticides chimiques et d'OGM.

PLÉTHORE DE LABELS ALIMENTAIRES NON-OFFICIELS



Il existe un grand nombre d'appellations privées, non reconnues par l'État. Contrairement à ceux délivrés par l'INAO, ces labels d'appellation privée sont développés par des marques ou des agences de certification privées et n'apportent généralement pas de garanties sur le

respect de l'environnement et de la biodiversité.

Il faut rester vigilants, bien lire l'étiquetage afin d'avoir toute l'information sur l'origine de l'ensemble des aliments du produit, car certains mettent en effet parfois en avant un produit labellisé, alors que seul l'un des ingrédients est conforme au label affiché.

Après en avoir débattu, les administrateurs interpellés par la proposition d'article du Docteur Jobez, tout en réaffirmant leur soutien à l'agriculture paysanne, de proximité et de préférence biologique, ont choisi de présenter la démarche Bleu Blanc Cœur afin de témoigner qu'ailleurs d'autres personnes, sincères, explorent des pistes pour une meilleure alimentation.



MALANGE

Une «écrivaine publique» pour accompagner vos récits de vie

«Écrivain public? Ça existe encore?...» Prête-plume, rédactrice, sous-titreuse, relectrice-correctrice... De nombreuses catégories existent bel et bien encore aujourd'hui dans le domaine de «l'écriture pour l'Autre» : l'Intelligence Artificielle, par définition, ne pourra en effet jamais remplacer l'humanité qui vivra farouchement entre un écrivain public et ses clients. Serre Vivante vous présente Janette, une écrivaine publique enthousiaste.

D'où vient votre goût pour l'écriture?

Riche de l'humour et du sens du rythme transmis par mon père, du pragmatisme, de la bienveillance et de la culture de ma mère, je suis pétrie de l'amour de mes proches et des événements de la vie : aussi ai-je à cœur d'accompagner qui en a besoin dans l'écriture de son histoire : pour soi-même d'abord, mais aussi parfois pour les proches, afin que le Monde soit nourri de ces vécus partagés!

*Des mots durs et des mots doux,
Des mots graves ou des légers,
Des lettres qui n'en finissent pas
De n'être pas encore nées!...*

Ma formation initiale est celle d'une maîtrise de Lettres Classiques et, dans une moindre mesure « mais quand même », d'un Master autoproclamé en Débrouillage Administratif... Forte d'une riche expérience en théâtre, voyages ainsi qu'en partenariats culturels et artistiques, j'ai un goût prononcé d'«ingénierie en solutions» : ayant longtemps accompagné des ateliers d'écriture en école, collège et lycée dans le cadre du professorat (théâtre, journal, slam...), je peux maintenant accompagner toute personne à mettre en mots ses besoins et ses pensées... et pourquoi pas l'aider à définir son propre style d'écriture.

Quelles sont vos particularités d'écrivain public?

Je me mets totalement « au service de » grâce à une empathie naturelle très prononcée : cette sensibilité, que j'ai pu vivre parfois comme une faille, j'en fais aujourd'hui une force : je saisis rapidement les besoins exprimés par les personnes qui me sollicitent : rédaction et mise en voix d'un discours de mariage/d'anniversaire/de décès, traits d'humour, poésie, slogans, articles de journaux, création/accompagnement sur blog de voyage, écrits administratifs divers, lettres d'amour, récits de vie...

« Je ne m'efface pas, je deviens la petite
voix, l'ombre chaleureuse et bienveillante
de la personne qui s'exprime. »

L'idée-cadeau d'un «récit de vie accompagné» : pouvez-vous expliquer?

La perte d'un être cher, le souvenir d'une enfance mouvementée, une vie passée dans une entreprise... Tellement d'événements peuvent déclencher le désir de transmettre! Certains récits parleront d'une passion cachée ou de souvenirs de guerre, d'autres d'une mission, d'un accident ou d'une fin de vie difficile... ou passionnante. Je souhaite donner la main aux personnes qui ont besoin d'une petite plume temporaire pour les aider à mettre en mots leur vécu. Pourquoi ne pas offrir ce cadeau à son proche en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante) par exemple? Je souhaite proposer mes services notamment à la maison de retraite Mais'ange, de Malange, le village où j'habite.

Comment se passe une séance lors de votre accompagnement d'un récit de vie?

Nous échangeons, la personne intéressée et moi, une première fois pendant plus ou moins 45 min, comme le feraient par exemple une fille ou petite-fille avec son ascendant, et définissons le projet. C'est toujours mieux si la séance peut se passer au domicile de la personne, ainsi je m'imprègne de son histoire, des photos que je vois affichées, de l'ameublement, des couleurs, des parfums que je sens... Mais nous pouvons également converser au téléphone, ou en visioconférence. Nous nous mettons d'accord ensemble sur le type d'écrit à réaliser, et le nombre de séances. La séance d'après et les suivantes, nous échangeons, entre 30 min et 1h selon ce qui est possible, et j'enregistre nos échanges. Deux à trois heures sont habituellement nécessaires par session d'enregistrement pour transcrire celui-ci, faire des recherches si besoin (dates, lieux, événements, précisions, vocabulaire, expressions...) et mettre en page, organiser le texte. Une dizaine voire une quinzaine de séances est nécessaire pour réaliser un récit de vie, que je confie en toute fin de projet sur une clef USB : direction l'imprimeur de votre choix!

Un petit mot de conclusion?

À bientôt pour la suite de VOS aventures...

En savoir + : Janette Deville, Écrivaine Publique
✉ janette.deville@gmail.com ☎ 06 71 66 34 33



Autour des pelouses sèches

Églises, fontaines, lavoirs, château, oratoires, maisons bourgeoises et fermes traditionnelles se succèdent tout au long de ce circuit qui traverse trois des plus jolis villages de la Serre. Il invite aussi à découvrir les pelouses sèches où s'épanouissent de multiples variétés d'orchidées.

DÉPART : Menotey, parking situé à l'arrière de la mairie.

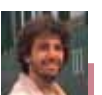
1 Monter à droite dans le village sur 100 m jusqu'à la place du fournil. On y trouve une **meule** issue de la Serre et une reproduction d'une **stèle funéraire gallo-romaine** découverte au village. Contourner la place par la droite pour emprunter la rue du mortier. Remonter cette impasse jusqu'à l'église. Un **if centenaire** offre son ombrage et en tournant à gauche après le porche de l'édifice, remarquer la **méridienne**, instrument permettant de repérer l'instant précis du midi solaire et le puits dans la cour de l'ancienne cure dont la margelle est taillée dans un bloc d'arkose (pierre riche en quartz). Rejoindre la route et à gauche monter le village en passant devant l'école sur 250 m.

2 En haut du village, au carrefour **lieu-dit « le faubourg »** remarquer à gauche de la chaussée une pierre rectangulaire, percée. Il s'agit du **socle du réservoir à eau** jadis utilisé à la gare pour faire le plein des locomotives à vapeur ! Couper la route de la pierre milliaire pour continuer de monter en direction du **sanctuaire du mont Roland** par le chemin de la vierge. Cette portion du circuit emprunte le **chemin de Compostelle**.

Arriver à l'antenne, point culminant du circuit, admirer les **points de vue pratiquement à 360°** sur le Val de Saône à droite,

le Mont-Roland en face, le mont Poupet à gauche, au-delà du Doubs. Selon la météo, le Mont-Blanc est parfois visible.

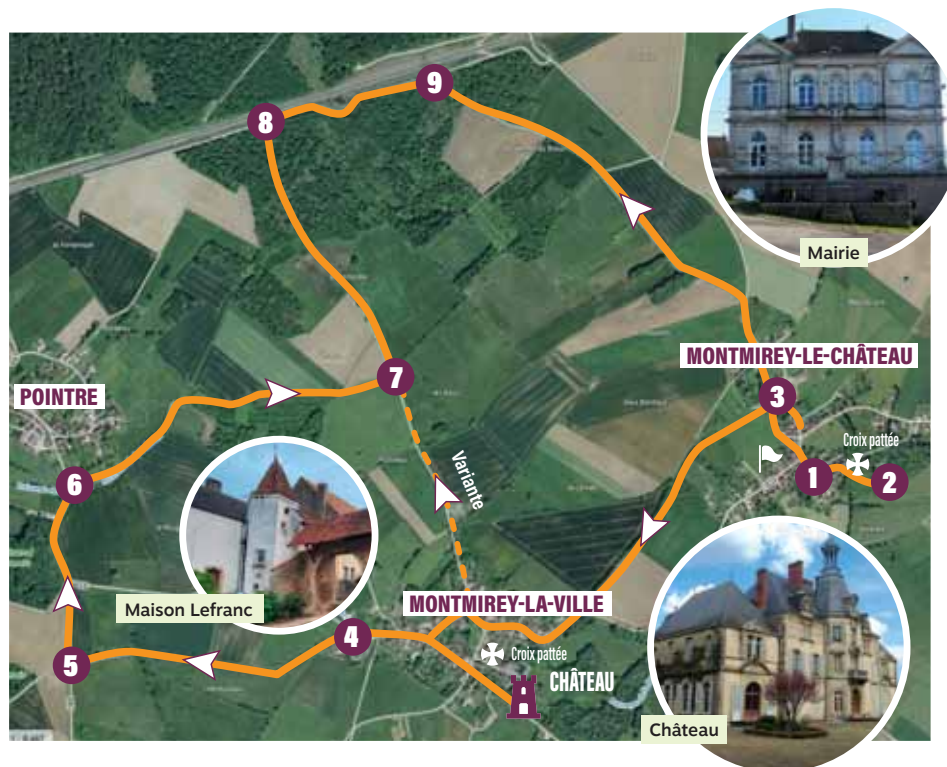
- 3** Emprunter le pont pour traverser la route D475 et prendre immédiatement à droite pour longer cette dernière sur 200 m en direction de **Rainans**. Arriver au carrefour, tourner à gauche pour entrer dans le village.
- 4** Remarquer le **verger public** le long de la route en direction de Jouhe, passer devant le **lavoir** à gauche.
- 5** Au stop dans le village, tourner à droite. Passer devant la mairie et l'église. Contourner le **monument aux morts** et entrer à gauche dans la **rue Mourey**. 100 m plus loin, tourner à droite **rue des Vaux**.
- 6** Laisser la route goudronnée qui tourne à gauche pour emprunter le chemin face à vous. Après 200 m, découvrir en mai une station **d'orchis pyramidal** (orchidée sauvage) à droite du chemin. Délaisser l'embranchement qui ramène à la route départementale pour continuer tout droit sur 200 m avant de bifurquer à gauche en direction de la forêt 350 m plus bas. **Entrer dans le bois et le traverser tout droit, pour arriver à Chevigny**. Ne pas rejoindre la route mais **prendre un chemin enherbé à droite direction le hangar rouge** le long de la culture. Après les trois noyers apercevoir l'église en face. Prendre à gauche pour entrer dans le village, puis 50 m plus loin, à droite pour passer devant la **coopérative fromagère** et l'**église au clocher comtois à impériale**. Face à l'église, descendre à gauche pour traverser le mur d'enceinte.
- 7** Faire un crochet à gauche par le **grand lavoir, le château féodal et ses douves**, avant de revenir sur vos pas en direction du cimetière qu'il faut longer pour emprunter le chemin qui descend vers la forêt avant de remonter sur le mont. A la crête, le chemin côtoie le terrain de la Brigade Doloise d'Airsoft avant de redescendre vers **Menotey**. Dans la partie basse, très humide, remarquer l'abondance de préle des champs.
- 8** A la route, traverser. Remarquer à droite les vestiges de l'**ancienne gare**. Remonter ensuite 250 m pour admirer la fontaine et le calvaire avant de rejoindre la mairie.



Sur la ligne du Tacot

Deux Montmirey, deux châteaux, deux gares...

Les deux villages étaient desservis jusqu'en décembre 1933 par le Tacot, un train à vapeur sur la voie ferrée qui reliait Dole à Gray. Une ligne à voie métrique (écartement des rails de 1m) inaugurée en 1901. Saurez-vous retrouver les deux gares transformées en habitations à leur place d'origine? Elles ont la même silhouette...



REPÈRES



Carte de randonnée : IGN 3223 O
Pontallier-sur-Saône, série bleue 1/25000



Durée : 3h ➔ **Longueur :** 12 km



Dénivelé positif cumulé : 200 m



Se restaurer : Le Montmirey, 1 impasse
de la mairie à Montmirey-le-Château
☎ 03.63.66.49.88

DÉPART : parking de la Mairie de Montmirey-le-Château.

1 Depuis la place de la mairie monter le chemin le long de l'église, à 50 m monter sur la droite jusqu'au sommet de la butte.

2 On découvre les **ruines du château féodal de Montmirey-le-Château**. Depuis les années 1950 et l'arrivée de l'eau potable dans toutes les maisons trône ici aussi le **château d'eau**. Redescendre et prendre la route de Champagny/Champagnolot sur 200 m.



3 Vous croisez la « Rue de la gare ». Vous êtes sur l'**ancienne voie ferrée du TACOT**.



ÉNIGME 1 À ce carrefour vous êtes proche de l'**ancienne gare de Montmirey-le-Château**. À trouver !

Reprendre à gauche le chemin du Tacot sur 1,5 km jusqu'à Montmirey la Ville, une section à l'ombrage généreux. Traverser le village en direction de Pointre. Vous pourrez admirer l'architecture remarquable des maisons et faire un petit détour de 200 m pour apercevoir le **château du 19^e siècle**. Laisser à votre droite la « Rue de l'ancienne gare ».



ÉNIGME 2 À ce carrefour vous êtes proche de l'**ancienne gare de Montmirey-la-Ville**. À trouver !

4 À la sortie du village **direction Pointre**, au rond-point de l'école (sculpture verte), suivre un chemin sur la gauche. Continuer sur 1,5 km jusqu'à une route goudronnée.

5 Prendre la route à droite, l'emprunter jusqu'au pont sur le **ruisseau la Brizotte** (à 150 m, le **village de Pointre** vaut le détour).

6 Juste après le pont prendre à droite un chemin sur 1,5 km qui remonte le ruisseau.

7 Au croisement de chemins, prendre à gauche, tout droit jusqu'à la LGV.

8 Tourner à droite, **suivre la voie ferrée sur 800 m** jusqu'à un départ de chemin légèrement en descente sur la droite.

9 Suivre cette piste sur 2,5 km en **direction de Montmirey-le-Château** qui apparaît à l'horizon devant la butte de son **château**.

En savoir + sur : <http://serre.vivante.free.fr/tacot>

<http://serre.vivante.free.fr/pdf/sev44parcDuChateau.pdf> <http://serre.vivante.free.fr/pdf/55charlotte.pdf>

Jean-Claude Lambert et
Christine Van der Voort



 Carte : IGN 3223 E. - Gendrey
série bleue 1/25000
 Durée : 3h  Longueur : 10 km
 Dénivelé positif cumulé : 150 m

Dans le maquis de Saligney

L'exploitation des mines de fer d'Ougney a commencé en 1847. Pour faciliter le transport du minerai aux forges de Rans et de Fraisans, une ligne de chemin de fer est construite. D'abord uniquement à usage industriel, la ligne est rachetée par la PLM en 1856.

- 1** Rendez-vous à OUGNEY Jura, sur le parking D459/D125. Voir la tour du château et la belle gare désaffectée. **DÉPART** : rue des écoles.
- 2** À droite, rue du Barbox et tout de suite à gauche, montez la rue du four. On rencontre une **croix pattée** en arkose et sa meule support, une des 43 croix particulières des villages autour du massif de la Serre. Prendre le chemin blanc à droite dans le virage, peu après vers le bois de Laffant.



- 3** À l'angle d'une pâture, prendre légèrement à droite le chemin enherbé sans s'occuper du balisage jaune. En vous retournant, **vue sur l'abbaye d'Acey**.
- 4** Plus haut, à l'orée du bois rester sur le bord du champ.
- 5** Traverser le champ en respectant les cultures, rejoindre un chemin de terre sur le point haut avec vue sur le massif de la Serre et sur la crête du village d'Offlanges.
- 6** Arriver à l'angle d'un parc grillagé, descendre à gauche puis remonter tout droit pour trouver un sentier.



- 7** Le sentier descend sur le **Chemin du Maquis**. Ici s'est déroulé un épisode tragique de la Seconde Guerre mondiale, le 27 juillet 1944 : 22 résistants jurassiens étaient abattus par les nazis dans la forêt de Saligney.
- 8** Prendre à gauche en direction du **mémorial**. Sur le site, outre le monument remarquer les lieux d'inhumation des maquisards exécutés. Partir sur le sentier à droite du monument en longeant une clôture grillagée.
- 9** On tombe sur le chemin venant de Vassange-en-Haut, le prendre à droite vers la D12 E1.
- 10** Prendre à gauche en **direction de Gendrey**.

- 11** Emprunter le 2^e chemin à gauche vers Vassange-en-Bas. Une fois passés sous le **pont ferroviaire**, continuer à gauche pour rejoindre la D123. Continuer à gauche vers Taxenne.
- 12** Sur la gauche, remarquer au loin (200 m) encore un **pont de chemin de fer solitaire** !
- 13** Au village descendre **rue de la fontaine**, passer devant, franchir le pont sur la Vèze et emprunter la rue du puit 2^e à droite, emprise de l'ancienne ligne menant à la gare. Elle nous ramène à Ougney au point 2 du circuit en suivant le balisage jaune. **De retour à Ougney**, prendre en sens inverse les mêmes rues qu'à l'aller pour rejoindre le parking. En face de vous un autre **pont de chemin de fer**, encore une trace de la ligne délaissée.



A la découverte de Pesmes, la belle aux rives de l'Ognon

Pesmes s'est développée dès l'Antiquité à un carrefour stratégique entre Besançon, Dijon, Gray et Dole. Labellisée Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté, du haut de ses remparts elle surplombe la rivière Ognon, avant que celle-ci ne rejoigne la Saône en amont de Pontailier-sur-Saône (en Côte-d'Or).

REPÈRES



Carte : IGN 3223 SB. série bleue 1/25000

Durée : 2h30 ➡ Longueur : 9 km

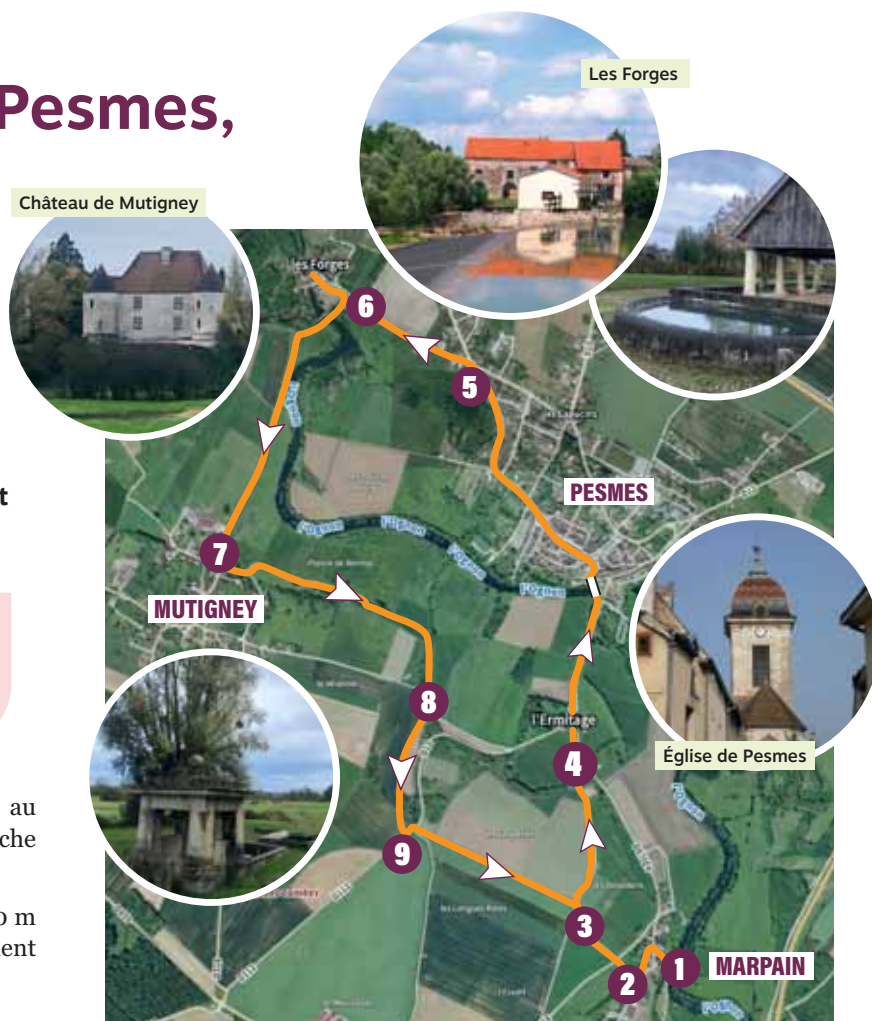
Dénivelé positif cumulé : 50 m

- 1 **DÉPART** : Marpain, en bordure de l'Ognon au bas du village. Remonter le bourg par la gauche jusqu'à la route.
- 2 Traverser la D475 pour prendre en face sur 250 m un chemin goudronné qui devient rapidement chemin blanc.
- 3 Tourner à droite en **direction de Pesmes** que l'on peut d'ores et déjà apercevoir; continuer jusqu'à rejoindre la départementale.



Pesmes, pont et château

- 5 À la **fontaine-lavoir de Coulances**, parfaitement restaurée, prendre à gauche pour rejoindre et pénétrer dans les **anciennes forges**. Créées en 1660 pour exploiter les minerais de fer environnants, elles ouvrent une ère de prospérité pour la localité. Il y existe un musée, un théâtre et divers bâtiments industriels. Revenir un peu sur ses pas.
- 6 Prendre à droite le pont pour enjamber à nouveau l'Ognon. Poursuivre jusqu'au pied du **château de Mutigny**.
- 7 À gauche, passer devant la **fontaine/lavoir**. Emprunter à sa gauche le chemin qui mène à la route goudronnée.
- 8 Traverser cette route, prendre le chemin pratiquement en face.
- 9 À la route, traverser et s'engager sur le chemin à droite du panneau signalant le département de Haute-Saône. Continuer sur cette piste blanche qui vous ramène à **Marpain**. Flâner dans le bourg pour admirer les nombreuses bâtisses anciennes.



Pesmes, vue du rempart



- 4 Seule alternative pour rejoindre Pesmes, emprunter cette route sur 500 m. Traverser le pont et tourner tout de suite à gauche jusqu'à la porte monumentale. Gravier alors les escaliers jusqu'au sommet des remparts pour admirer un **panorama exceptionnel sur la vallée de l'Ognon**.

Rejoindre ensuite par la droite la Grande rue commerçante. La suivre jusqu'à l'**église Saint-Hilaire** fondée en 1153. Ce monument historique abrite en particulier la **chapelle funéraire de Jean d'Andelot**, premier écuyer de l'empereur Charles Quint, et de son frère, Pierre, prieur de Jouhe. Remarquer les fonds baptismaux et l'orgue à buffet, réalisé au XVII^e siècle avant de ressortir pour rejoindre la porte Saint-Hilaire. Passer le porche et longer les jardins.





Carte : IGN 3223 O. série bleue 1/25000
 Durée : 2h30
 Longueur : 9 km
 Dénivelé positif cumulé : 130 m

D'Offlanges à Brans par la vallée de la Vèze

Situé à 323 mètres d'altitude sur le massif de la Serre, le village d'Offlanges domine la plaine de Saône, offrant aux quelque 200 Offlangeois et Offlangeoises comme aux randonneurs de passage un vaste panorama.

DÉPART : parking au chevet de l'église d'Offlanges.

- 1** Partir en direction de Brans, vers l'est, à 50 m prendre à droite la **rue de Chaux** qui descend jusqu'à une croix. Tourner à droite et continuer la descente pendant 1,5 km, la route goudronnée devient alors chemin de cailloux dans la forêt.
- 2** Au gué du ruisseau La Vèze traverser grâce à une **passerelle en béton** sur la gauche puis continuer à gauche le chemin qui longe le cours d'eau, traversant des sous-bois feutrés, sur 1,5 km. Continuer en longeant le ruisseau au plus près jusqu'à la **fontaine « Bataillé »**.
- 3** Quitter la fontaine pour continuer sur 700 mètres jusqu'à Brans. Prendre le temps d'entrer dans le village pour découvrir le **château, la fontaine, l'église...**
- 4** Revenir sur ses pas pour prendre la petite **route goudronnée** peu passante qui remonte en serpentant en **direction d'Offlanges**. À l'écart du village, une cabane en bois peu commune, **l'arche de Velle**, attire l'œil du promeneur. On traverse alors des cultures, des pâturages, des vergers et des vignes en profitant, au loin, du panorama sur le massif de la Serre et sur la vallée de l'Ognon.



Avant de retrouver le point départ, remarquer au cœur du village un **oratoire** rue du colosse Rémond, l'ancienne cantine construite par Jean-Marcel Télét, maître carrier à Moisse, au XX^e siècle pour ses très nombreux ouvriers (40 en 1931 !). Le village possède plusieurs belles **croix pattées**. Une **plaque dédicacée à Saint Hubert** orne une façade rue du lavoir.

Nicole Grandjean



En savoir plus

L'arche de Velle : <http://serre.vivante.free.fr/2021/05/brans-larche-de-velle>
Les fontaines de Brans : <http://serre.vivante.free.fr/docs/56brans-fontaines.pdf>
Mémoire Sur la création d'un Groupe Agricole dans le cadre d'une Exploitation Industrielle par Jean-Marcel Télét : <http://serre.vivante.free.fr/docs/56tellet.pdf>

L'église Saint-Pierre de Brans comporte 4 chapelles.



La première à gauche et celle qui lui fait pendant à droite remontent au XIV^e siècle. L'édifice a été reconstruit en grande partie en 1726. Dans la chapelle Sainte-Catherine, un noble écuyer - Odot de Brans - et son épouse - Jeanne de Vuillafans - dorment sous leur tombe chargée d'ornements et d'inscriptions. Comme nombre des pierres tombales qu'abrite la nef de l'église, celle-ci a été mutilée, par le temps, mais surtout par le marteau révolutionnaire.



La vigne fit jadis la richesse des villages tout autour de la Serre.

Vers 1875, il y avait à Offlanges 140 exploitations pour cultiver 380 hectares de vignes. Le vin y était réputé. Jusqu'en 1878, date à laquelle le phylloxéra anéantit la vigne. En 1974, André Guelle décide de replanter à Offlanges. Ce dernier vigneron professionnel fera sa première récolte deux plus tard. Aujourd'hui ses descendants cultivent une dizaine d'hectares de vigne haute.

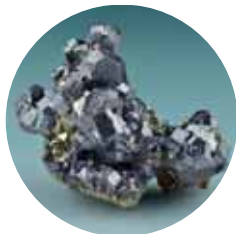
Sur le toit de la Serre

Serre-les-Moulières est connue pour sa forêt de châtaigniers, son ancienne mine de galène, minéral servant autrefois pour les postes radio à galène, et ses deux toits comtois. Le nom de la commune rappelle la production de meules de grès, "des meulrières".

Point de vue entre les arbres



Point géodésique



DÉPART : Parking au pied de l'église Saint Didier de Serre-les-Moulières.

1 Remonter sur 100 m la rue de l'église face à l'édifice. À l'**abreuvoir**, remonter à gauche la route goudronnée pour admirer le **toit comtois de la chapelle** avant de revenir à l'abreuvoir. Prendre à droite la route goudronnée puis le chemin principal qui monte assez fort dans la forêt. Point de vue à gauche entre les arbres. Poursuivre sur 1,5 km pour atteindre, à gauche, le point culminant du Massif à 391,7 m d'altitude.

Au **point géodésique** (triangle sur la carte) les 5 pierres au sol marquent l'emplacement d'un ancien belvédère en bois. Cette tour d'observation et de visée, indispensable alors à l'établissement des cartes d'état-major, fut construite en 1906. Plusieurs fois rénovée, elle resta en service jusqu'en 1954.

- 2** Poursuivre ; emprunter à gauche le Chemin de la Poste sur quelques mètres, jusqu'à un carrefour de routes (laisser sur la gauche un départ de randonnée). Prendre à droite la route goudronnée sur 400 m jusqu'à une place de dépôt forestier, et prendre à gauche le chemin forestier.
- 3** Au fond du dépôt après une trentaine de mètres, tourner à droite sur une **sommière**, chemin quasi rectiligne emprunté par les animaux pour entrer ou sortir de la forêt. Elle est ici en pente parfois douce. Poursuivez sur 1 km, jusqu'à une **combe**.
- 4** Remonter fortement à gauche sur 200 m jusqu'à un croisement de pistes.
- 5** Emprunter le chemin tout de suite à droite. Il descend sur 2 km, avec quelques montées et mouillères (creusées par les animaux sauvages), jusqu'à la route forestière goudronnée.
- 6** Prendre à droite la route sur 800 m. Prendre ensuite le chemin sur la gauche.
- 7** La piste en montée douce, puis forte, traverse une combe avec des prés jusqu'au **château d'eau**. Au sommet, à votre droite se trouve une **croix pattée**. La piste redevenue route redescend jusqu'au village. L'**atelier de céramique d'Élisabeth Le-Gros-Böttcher**, installée à Serre-les-Moulières depuis 2005, est sur votre droite. Il se visite sur rendez-vous.



Chapelle Serre-les-Moulières

REPÈRES

- Carte : IGN 3223 O. série bleue 1/25000
- Durée : 2h50
- Longueur : 9,5 km
- Dénivelé positif cumulé : 250 m - Niveau : Moyen



De Gredisans à la croix Boyon par le ruisseau des Vaux

SUR LES PAS DE FRANÇOIS
SERRE VIVANTE N°56 - AUTOMNE 2023

19

La Croix Boyon est une croix pattée en arkose, enchâssée dans une meule, l'une des 43 situées dans la Serre ou dans les villages alentour.

 Carte : IGN 3223 O
Pontailleur sur Saône,
série bleue 1/25000

 Durée : 3h

 Longueur : 8 km

 Dénivelé positif cumulé : 120 m

REPÈRES

DOSSIER

DÉPART : Parking près de l'étang en bas du village de Gredisans.

1 Au carrefour, emprunter le chemin marqué «interdit sauf riverains» sur 700 m, longer le hangar agricole, remarquer l'éolienne pour abreuver les vaches. Arriver au **lieu-dit «Les grands Defois»**, prendre à droite à la première patte d'oie en suivant l'indication «sur le ruisseau», puis 30 m après laisser le sentier montant à droite et prendre à gauche. Un petit sentier étroit en surplomb du ruisseau arrive après 700 m sur une petite **passerelle** (poutre en béton).

Ce parcours le long du ruisseau est l'un des plus jolis de la Serre.

2 Au **lieu-dit «Sur le ruisseau»**, traverser le **gué**, puis partir à droite en suivant l'indication «Amange». Prendre à gauche à la première bifurcation pour quitter la forêt et longer la parcelle cultivée. On aperçoit sur la gauche les **ruines de la grange au Golard**.

4 Au **carrefour des pistes, lieu-dit «Sur les charmes»**, prendre à gauche en suivant l'indication «Croix Boyon». À l'orée de la forêt se trouve une cabane de chasse. Monter en empruntant le chemin à gauche en suivant toujours la direction «Croix Boyon». Monter progressivement en restant sur le chemin principal. Continuer tout droit jusqu'à la première bifurcation. Plusieurs chemins se présentent, **allez toujours dans le sens de la montée**. Sur 50 m, prendre d'abord le chemin de droite puis celui de gauche. Continuer quelque temps avant de croiser un chemin plus important. À cette intersection,

reconnaisable par un arbre portant les numéros de parcelle 11 et 16, prendre à droite dans le sens de la montée. Toujours prendre la sommière qui monte, continuer votre montée après avoir traversé une zone empierrée. À la fourche identifiable par les numéros de parcelle 24 et 21 inscrites sur les arbres, prendre à gauche toujours en montant. Après 400 m, arriver à la cabane de chasse. Poursuivre dans la même direction sur 150 m jusqu'à un chemin empierré.

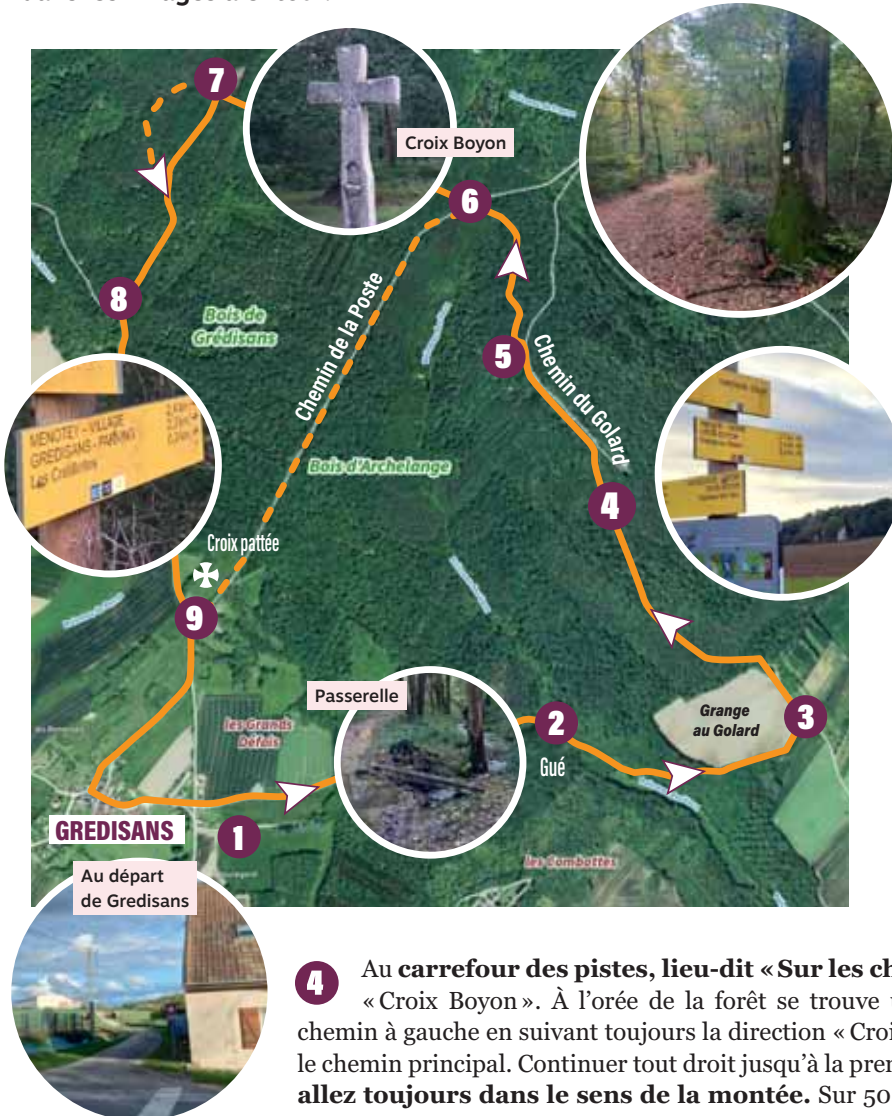
5 Traverser le chemin empierré pour continuer la montée par le sentier qui se courbe progressivement sur la droite jusqu'au chemin de la poste où se situe **la croix Boyon, la plus grande croix pattée de la Serre**.

6 Après la pause prendre la sommière en face sur 950 m puis trouver sur la gauche un **sentier marqué de la coquille de Saint Jacques**.

7 Emprunter ce sentier plat longeant la **sapinière** en poursuivant sur 900 m jusqu'à une bifurcation. Prendre à gauche dans le sens de la descente. C'est raide, attention aux genoux !

8 Arriver au **lieu-dit «bois de Gredisans»**, emprunter la piste principale qui conduit à la cabane de chasse à 1000 m.

9 De là, éviter de descendre par la route goudronnée en empruntant tout droit le chemin des batailles pour arriver au centre du village : il mérite une visite avant de redescendre du village jusqu'au point de départ.



Dernier cri

De ma cime encore verdoyante
Fragilisée par l'air du temps,
Je profite à mon insu
D'un privilège surnois.

Celui d'un horizon qui se dégage
Saison après saison,
Dévorant le ciel
Et prospérant par l'effacement sensible
De mes proches compagnons
Aux essences meurtries,
Victimes d'un climat en plein dérèglement.

Je me cramponne à la terre qui se dérobe.
Je m'assèche et mon cœur se noue.
Orage après orage, je me dénude,
Je n'appartiens plus à la forêt,
Je survis sur un îlot.

Ce matin, la vague de la plaine
Se fait de plus en plus pressante,
Autour de moi, l'ombre a disparu
Et sous le soleil brûlant, c'est le mirage !

Dans cette campagne dégradée,
De l'eau a surgi des tréfonds du sol,
Formant de jolis cratères bleus.
À l'été prochain,
De vastes champs aux épis dorés de maïs
Seront arrosés !

Et moi, maintenant, je suis seul et j'ai soif.
Résisterai-je aux prochains vents mauvais ?

Amis roseaux, une fois le chêne rompu,
Méfiez-vous !



Illustration : Augustine Michel



Le patois, pourquoi pas toi ? Si lè èpeunes çò pas du bôs...

HISTOIRE(S) ET LÉGENDES LOCALES



Mon grand-père Jôsè prenè lè confession pou ène machine è lavè, peû l'âbsolution pou ène essoreuse. Quand è souchè du confèssional è s'sentait tout nô ! Un joû, è vè s'confessi peû è soû tous lè péchés qu'è l'ève faits.

« Mon père i m'ècuse d'avouè mangi du là l'jou du vendredi saint. »

L'curé tâche d'lû dire que çò pas bin. Peû pou rêchtè sè péchés è lu d'mande d'lû énnè ène boune vouèture de bôs.

Trouè joûs pu tâ, mon grand-père épleye lè Biche peu s'en vè du coutè du Gros-Bousson dèveu son goui è grand manche. Peû è coupe dès èpeunes qu'è charge pu haut qu'lè échlottes.

« Hue lè biche, sò pas bin loûrd, tu n'vè pas t'errâchi les fèrs »

L'josè peu lè Biche r'montant lè grapillotte dès Gravés peu l'Jôsè c'mence è serri lè mécanique d'vant l'c'metère. L'curé souchè d'sonnè l'Angelus.

« Lavous qu'tu vè Josè ? »

« I vous èmeune vot'vouèture de bôs qu'vous m'âtes demandée ... »

« Mais Jôsè, çò pâs du bôs, çò dè èpeunes ... »

« Vous sèri Mansieu l'Curé que si lè èpeunes çò pâs du bôs, le là çò pas du couchon... »

« Vous saurez Monsieur le Curé que si l'épine n'est pas du bois, le lard n'est pas du cochon... »
« Mais Joseph, ce n'est pas du bois, mais des épines... »
« demandée... »
« Je vous amène votre voiture de bois que vous m'avez »
« Où vas-tu Joseph ? »
le cimetière. Le curé sortait de sonner l'Angelus.
Le Joseph et la Biche remontent la grapillotte des Graviers puis le Joseph commence à serri la mécanique (Les freins) devant
« Hue la Biche, ce n'est pas bien lourd, tu ne vas pas arracher tes fers »
il coupe des épines qu'il charge plus haut que les échelles.
va du côté de Gros-Bousson avec sa serpe à long manche. Puis
Trois jours plus tard, mon grand-père attelle la Biche puis s'en
voiture de bois.
racheter ses péchés il lui demande de lui amener une bonne
Le Curé tâche de lui dire que ce n'est pas bien. Puis, pour
« Mon père je m'accuse d'avoir mangé du lard le jour du vendredi Saint. »
jour, il va se confesser, puis il sort tous les péchés qu'il a faits.
Quand il sortait du confèssional, il se sentait tout neuf ! Un
une machine à laver, puis l'âbsolution pour une essoreuse.
Mon grand-père Joseph prenait la confession pour
« Si les épines ce n'est pas du bois... »

Merci au Père Lulu Converset qui m'a raconté cette histoire que j'ai assaisonnée à ma sauce !

Rémy Vacheret



LE HOUBLON

Une plante qui soigne et qui se mange !

Découvrons les usages médicaux de cette plante qui pousse à l'état sauvage sur les berges des cours d'eau, dans les forêts alluviales et dans certaines haies sur sol frais. Et puisqu'elle est présente autour du massif de la Serre, profitons-en pour apprendre à la reconnaître...



Le houblon (*Humulus Lupulus*) est une plante herbacée vivace, grimpante jusqu'à 5 ou 6 m, de la famille des Cannabaceae, la famille du chanvre.

C'est une liane dite volubile, car sa tige quadrangulaire, rêche, s'enroule en général dans le sens horaire autour de supports verticaux. Le houblon s'étend sur le sol lorsque sa tige ne trouve point de soutien.

Il possède des feuilles palmées comportant 3 à 5 lobes, ressemblant beaucoup à des feuilles de vigne mais opposées : les rameaux s'insèrent au même niveau de part et d'autre de la tige.

Le houblon est dioïque : il existe des plantes mâles et des plantes femelles. Les fleurs des pieds femelles sont des chatons, évoluant en cônes ovoïdes à écailles verdâtres enveloppés d'une résine appelée lupuline, odorante et farineuse. L'inflorescence mâle est une grappe de fleurs vertes discrètes, insérée à l'aisselle des feuilles.

Bien que le pollen soit dispersé par le vent, le houblon n'ayant pas besoin d'être pollinisé par les insectes, les abeilles s'y fournissent allègrement en cette précieuse source de protéines. Plusieurs papillons de nuit lui sont inféodés : la Pyrale du Houblon, le Toupet et la Noctuelle à museau. Le houblon est cultivé dans le nord de la France, les Flandres et l'Alsace où il est utilisé pour donner de l'amertume à la bière. C'est aussi au jardin une belle plante ornementale, de culture facile.

USAGE MÉDICINAL

Les principaux principes actifs du houblon sont les huiles essentielles, les flavonoïdes et les tanins.

- Les huiles essentielles du houblon contiennent de la lupuline, qui est un composé aromatique responsable de l'odeur caractéristique du houblon. Elles sont antibactériennes et antifongiques. La lupuline est également une substance connue pour avoir des propriétés anti-inflammatoires et analgésiques.
- Les flavonoïdes (pigments végétaux) ont des propriétés antioxydantes. Ils protègent les cellules du corps contre les radicaux libres qui peuvent les endommager et contribuer au vieillissement prématuré. Ces flavonoïdes sont également connus pour avoir des propriétés anti-inflammatoires et pour protéger contre les maladies cardiovasculaires.
- Les tanins qui lui donnent cette saveur amère ont des propriétés antivirales et antibactériennes, pouvant être utiles pour lutter contre les maux de tête et les troubles digestifs.
- Le houblon est également riche en vitamines C, B6, ainsi qu'en fer. Des nutriments essentiels pour maintenir une bonne santé ! Les cônes (inflorescences femelles) entiers sont utilisés comme sédatifs pour traiter l'anxiété, les troubles du sommeil, les inconforts liés à la ménopause et les douleurs des menstruations.

COMMENT L'UTILISER ?

Le houblon peut se consommer frais ou sec. On en fera une infusion pour soulager les troubles digestifs ou pour favoriser l'endormissement le soir. Pour soulager les maux de tête et les congestions nasales, on préférera une inhalation. Il s'utilise également en compresse pour soulager les inflammations et les douleurs articulaires. Les jeunes pousses fraîches, peuvent être cuisinées comme des asperges pour accompagner des soupes, des risottos.

QUELQUES PRÉCAUTIONS

Les effets secondaires sont rares et ne se produisent généralement que lorsque le houblon est consommé en grande quantité. Par son effet sédatif, il peut entraîner une somnolence et une baisse de la pression artérielle. Il pourrait diminuer l'absorption de certaines molécules présentes dans les médicaments contre les problèmes cardiovasculaires. Cependant, il a également été suggéré que le houblon pourrait avoir un effet bénéfique sur la pression artérielle en réduisant la tension artérielle et en améliorant la fonction vasculaire.

Pour celles et ceux qui voudraient utiliser le houblon régulièrement, sur le long terme, parlez-en avec un.e phytothérapeute qui pourra vous indiquer comment consommer cette plante en toute sécurité !





ÉTUDE NUTRIKARST SUR LE MASSIF DU JURA

Il faut encore redoubler d'efforts pour espérer améliorer la qualité de l'eau.

Le paradoxe jurassien : une agriculture extensive, des efforts notables depuis le début des années 2000, des pratiques plus vertueuses, mais les sols karstiques du massif sont si vulnérables que l'élevage constitue de loin le principal apport en azote dans les rivières comtoises.

Quelle est l'influence à long terme de l'évolution climatique et de la présence humaine sur la qualité de l'eau dans le massif du Jura ?

C'est à cette question principale — et à d'autres découlant de celle-ci — que les scientifiques tentent de répondre à travers le projet Nutrikarst. Financée notamment par l'Agence de l'eau, cette étude à grande échelle est pilotée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Jean-Baptiste Charlier, hydrogéologue au BRGM et Didier Tourenne, chargé de mission Agronomie Environnement à la Chambre d'agriculture du Doubs/Territoire de Belfort ont présenté les premiers enseignements de la partie agricole de l'étude à la commission technique du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté le 20 juin 2023. Ils ont d'abord fait part de constats.

UNE BAISSÉ DES EAUX

Sur le Massif du Jura, la température de l'air augmente de façon marquée depuis 40 ans, l'enneigement est plus faible et l'évapotranspiration des plantes augmente nettement. Le débit de la moitié des rivières du massif jurassien a significativement baissé depuis les cinquante dernières années. Les périodes d'étiage sont plus longues et plus sévères. Tous ces facteurs induisent une baisse de la ressource en eau.

L'AGRICULTURE LAITIÈRE DU MASSIF JURASSIEN

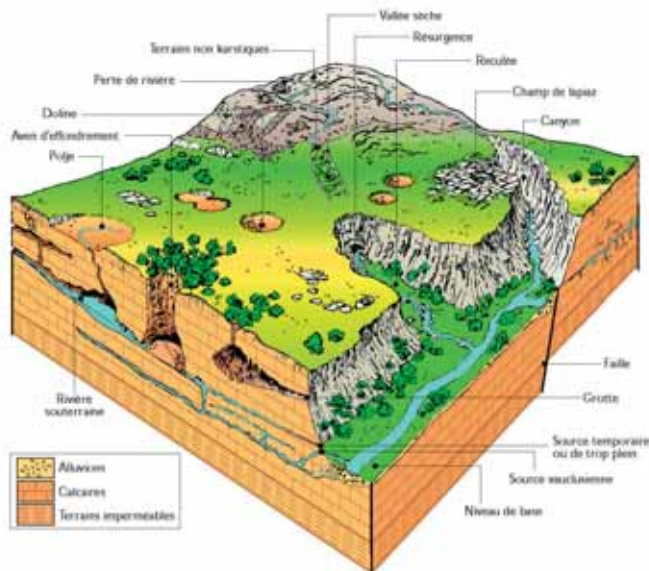
Le cheptel bovin est légèrement inférieur en 2020 à celui de 1979 même si le nombre de vaches laitières est en progression depuis 2013 (le nombre de génisses connaît une baisse significative depuis 2018). Dans les fermes, les livraisons d'engrais azotés de synthèse entre 2000 et 2020 ont été divisées par deux. La zone AOP reçoit en moyenne 20 unités d'azote de synthèse à l'hectare en plus des effluents d'élevage épandus qui représentent en moyenne 40 unités d'azote à l'hectare sur les 120 unités permises par le cahier des charges de l'appellation.

TOUJOURS DES NITRATES DANS LES EAUX

« On n'arrive pas à inverser la tendance des teneurs en nitrates sur le massif du Jura », constate Jean-Baptiste Charlier. Les taux d'azote des rivières de la région, de l'ordre de 6,2 mg/l en moyenne, sont inférieurs à ceux observés dans d'autres régions de France (en moyenne 14 mg/l) et très en dessous de la norme sur les eaux de boisson qui est à 50 mg/l. « Vu les pratiques de l'agriculture locale, il serait logique que ces taux soient encore plus faibles. » Pourquoi ne le sont-ils pas ? Parce que les sols superficiels du massif du Jura, dits karstiques, sont extrêmement vulnérables. Et le changement climatique accentue les transferts de nitrates...

PAS D'AUTRE CHOIX, IL FAUT FAIRE ENCORE PLUS

C'est le constat des spécialistes des eaux souterraines pour qui il est capital d'activer les différents leviers du cahier des charges en cours d'instruction, alliés à des pratiques agronomiques comme le maintien des prairies permanentes, l'allongement de la durée des prairies



Représentation d'un système karstique D'après Michel Bakalowicz (1999), Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

temporaires, la limitation des sols nus, la conversion des parcelles de cultures en prairies. Un autre levier : le nombre d'animaux à nourrir. Didier Tourenne invite chaque exploitation à « réfléchir à ses propres leviers d'actions en fonction de son contexte ».

Publié par le CIGC dans « les nouvelles du Comté » n° 122

LE COMTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

2400 fermes, 140 fruitières,
15 maisons d'affinage, 4 départements
(Ain, Jura, Doubs, Saône et Loire),
14 000 emplois directs et indirects.

En savoir + <https://serre.vivante.free.fr/docs/>

NUTRI-Karst, Réponses des agro-hydro-systèmes du massif du Jura face au changement climatique et aux activités anthropiques (BRGM/ novembre 2022) > 56Nutrikarst.pdf

NUTRI-Karst, Rapport agricole détaillé > 56Nutrikarst-rapport-agricole.pdf

Connaissance et gestion des ressources en eaux souterraines dans les régions karstiques (juin 1999) > guide-tech3.pdf

Le réchauffement climatique aggrave la pollution des eaux par les nitrates > 56pollution-eaux.pdf

Révision du Cahier des charges du Comté (Mise à jour du 27 juillet 2023) > cdc-comte.pdf

SENTINELLES DE LA NATURE



Une plateforme participative pour une action citoyenne environnementale

Qui ne s'est pas déjà confronté à une décharge sauvage, une destruction de zone humide ou encore un cours d'eau pollué sans savoir comment agir? Qui n'a pas déjà ressenti la nécessité de partager une belle initiative en faveur de la nature?

C'est de ce constat qu'un projet est né à France Nature Environnement : créer un dispositif participatif permettant à tout citoyen de signaler les actions favorables ou les atteintes à la nature sur une carte interactive.

Initialement lancé en Isère alors qu'en Franche-Comté démarrait le projet *CartesVertes.fr* que nous vous avons déjà présenté dans un bulletin, le projet *Sentinelles de la Nature* est rapidement monté en puissance et couvre aujourd'hui tout le territoire métropolitain ainsi que la Guyane et Mayotte.

Décharge illégale : Installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) non déclarée.



MOBILISER, SENSIBILISER, VALORISER ET RÉSORBER

Le programme *Sentinelles de la Nature* vise ainsi à sensibiliser les acteurs privés et publics aux enjeux environnementaux, améliorer la prévention et la résorption des atteintes et valoriser les initiatives positives sur le territoire.

Sur la région, France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté (FNE BFC) anime ce programme depuis 2017 et compte près de 2000 signalements.

À l'échelle départementale du Jura, dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat de traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) une action de prévention a été conduite en promouvant les réparateurs présents sur le département. Concernant les atteintes à l'environnement, ce sont déjà 85 dossiers suivis par l'équipe de bénévoles et de salariés associés. Les thématiques sont multiples : pollution du sol, de l'air ou de l'eau, atteintes aux espèces, destruction de milieux naturels, etc.



Entretien abusif et régulier d'une haie, au sein d'un site connu pour la nidification de la pie-grièche écorcheur. En France, l'espèce est protégée par l'arrêté ministériel du 09 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Ce texte interdit notamment la destruction des oiseaux, des œufs et des nids, ainsi que la dégradation ou la destruction des sites de reproduction et des sites de repos des animaux.

UNE APPLICATION MOBILE ET UN SITE INTERNET PARTICIPATIF

Avec le site sentinellesdelanature.fr et l'application mobile (disponible sur Google Play et Apple Store), chacun dispose désormais d'un moyen d'agir simplement en quelques clics pour signaler des dégradations environnementales, en agissant main dans la main avec les autorités compétentes et les associations du mouvement France Nature Environnement. De même, il est

très facile de mettre en avant les initiatives positives de son territoire! Dans les deux cas, il suffit de cliquer sur « Signaler » et se laisser guider.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SENTINELLES DE LA NATURE



Sur Apple



Sur Android

Une fois le signalement renseigné, il est étudié par un référent bénévole du territoire,

et si nécessaire un comité, pour décider des suites à donner telles que la publication du signalement sur le site, l'information sur les possibilités d'action, voire l'engagement de démarches par France Nature Environnement. Le renseignement des contacts personnels est donc essentiel pour que l'équipe puisse contacter le lanceur d'alerte afin d'obtenir plus de précisions.

Gratuite, l'initiative embrasse la volonté collective, toujours plus prégnante dans notre société, d'agir concrètement pour l'environnement.

Pour soutenir les actions de la fédération, il est possible de suivre France Nature Environnement Bourgogne Franche Comté sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Instagram), d'adhérer ou encore de devenir bénévole en faisant la demande sur le site internet : www.fne-bfc.fr



✍️ Philippine Magnin-Feysot



France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté
Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

Maison de l'Environnement, 7 rue Voirin, 25000 BESANÇON
✉️ sentinelles@fne-bfc.fr - 🌐 www.fne-bfc.fr

RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES DE MOITIÉ...



DE NOMBREUX RENDEZ-VOUS MANQUÉS

Réduire de moitié l'usage de pesticides d'ici à 2030 par rapport à la période 2015-2017 est l'objectif du gouvernement affiché lundi 30 octobre lors de la présentation du nouveau plan « Ecophyto 2030 » au Comité d'orientation stratégique et de suivi (composé de représentants du monde agricole, de chercheurs et d'associations), promettant une « nouvelle approche ». Il faut sans doute se réjouir que malgré les assauts de la FNSEA le cap reste le même... Il faut dire qu'en matière de tentative de régulation du recours aux pesticides chimiques, la France n'en est pas à son coup d'essai. Le plan « Écophyto », mis en place en 2008 à la suite du Grenelle de l'environnement par le gouvernement Fillon avait déjà pour objectif de diminuer de 50 % le recours aux phytosanitaires avant 2018. Malgré le flop de ce premier plan, en 2015, sept ans plus tard, le plan « Écophyto II » répondant à une obligation européenne fixée par la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, reprend le même objectif. Face à l'absence d'avancées, le plan rebaptisé « Écophyto II+ », repousse l'horizon à 2025. En février 2020, la Cour des comptes confirmait que l'objectif de baisse des pesticides en France était loin d'être atteint. Au total, près d'un milliard d'euros ont été investis sans résultat. Pire encore, « l'utilisation des produits phytosanitaires a, au contraire, progressé de 12 % entre 2009 et 2016 ! », observait-elle. Cela reflète bien la résistance au changement du modèle agricole.

« **Déjà essayé. Déjà échoué.
Peu importe. Essaie encore.
Échoue encore. Échoue mieux.** » »

Samuel Beckett Cap au pire, 1983

Essayer encore. Rater encore. Rater mieux?

Sérendipité. Inventé au XVIII^e siècle par Horace Walpole, inspiré par le conte oriental « Les trois princes de Serendip » (1754), ce néologisme passé dans le domaine des sciences au XX^e siècle, désigne la capacité de reconnaître et de faire fructifier des découvertes hasardeuses dues à des erreurs, des négligences ou des maladroites... Restons optimistes!

L'ALTERNATIVE À L'AGRICULTURE CHIMIQUE EXISTE... ELLE S'APPELLE L'AGROBIOLOGIE!

Pour Sylvie Colas, secrétaire nationale de la Confédération paysanne, favorable à la sortie des pesticides, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires doit passer par « *un soutien à toutes les agricultures alternatives* ». Il y a en effet de quoi s'inquiéter sérieusement lorsque l'on sait que nous ne sommes qu'à 10 % des surfaces en agriculture biologique aujourd'hui en France, alors que le plan stratégique national affiche l'ambition d'en avoir 18 % en 2027...

SORTIR DE LA LOGIQUE QUI VISE À REMPLACER UNE SUBSTANCE PAR UNE AUTRE

La nouvelle stratégie du gouvernement se base sur « *l'accélération du développement de solutions alternatives non chimiques et chimiques pour mieux se préparer au potentiel retrait de certaines substances actives* », communique le ministère de l'Agriculture.

De quelles solutions parle-t-on ? Cela va-t-il être de l'agronomie ou de la génétique ? Ce qui devrait s'imposer est bien de sortir de la logique qui vise à remplacer une substance par une autre, impulser enfin une approche agroécologique permettant d'avoir des systèmes de production plus résilients et donc moins consommateurs de pesticides. Tout en donnant un coup d'accélérateur à la recherche, le gouvernement annonce vouloir renforcer la formation des agriculteurs afin de les familiariser à des pratiques moins polluantes.

BEAUCOUP D'ARGENT PUBLIC POUR CHANGER?

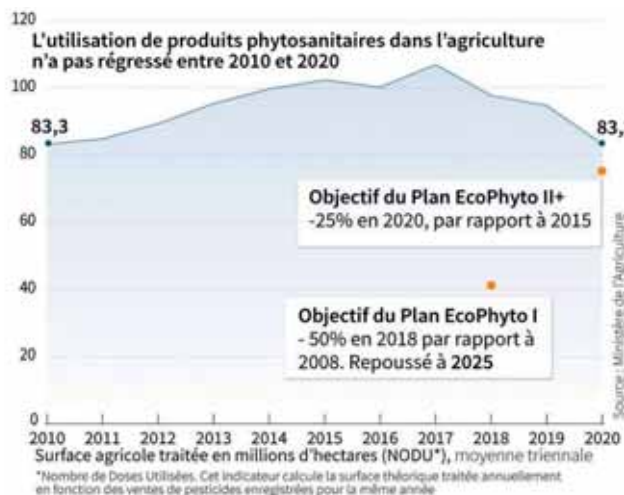
Un accompagnement financier est prévu pour aider à l'acquisition du matériel favorisant les pratiques agroécologiques. Les 250 millions d'euros alloués pour lancer « Ecophyto 2030 » s'ajoutent aux 71 millions de fonds publics issus de la redevance pour pollution diffuse. Cela sera-t-il suffisant ? Le projet de plan est encore ouvert à la consultation des parties prenantes, les membres du COS ont jusqu'au 30 novembre pour faire part de leurs remarques sur le texte qui sera publié début 2024. Du côté des défenseurs de l'environnement, on émet des réserves au sujet d'une stratégie encore floue à ce stade sur le niveau de performance et de résultats...

En savoir + Le plan Écophyto II+ (pdf 3.1 Mo)
<http://serre.vivante.free.fr/docs/56ecophyto2+.pdf>

Note de suivi Ecophyto 2019-2020 (pdf 6.5 Mo) :
<http://serre.vivante.free.fr/docs/56ecophyto2019-2020.pdf>



✎ Pascal Blain



La France est passée d'un Nodu de 82 en 2009 à 120,3 en 2018 avant de revenir à 85,7 en 2021. Pour l'année 2022, l'indicateur de référence du plan EcoPhyto, est en augmentation de 3,5% par rapport à 2021. Si ce résultat est inférieur à ceux des années 2013 à 2018, il est inquiétant qu'il reparte à la hausse. Surtout, le NODU 2022 est toujours très supérieur au NODU de départ du plan en 2009 puisque qu'il se situe à + 9% au-dessus. Si le plan EcoPhyto n'est toujours pas sur la voie de la réussite, le gouvernement espère désormais atteindre la barre symbolique de 50 Nodu à horizon 2030.

La permaculture nous invite à «intégrer plutôt que séparer».

Sortir d'une vision duale du monde, avec d'un côté les «bonnes» et de l'autre les «mauvaises» herbes, d'un côté les insectes «auxiliaires» et de l'autre les «nuisibles». Le fonctionnement des écosystèmes montre que la résilience vient de la diversité. Nous n'avons pas besoin de substituts aux pesticides, nous avons besoin de haies, de mares, de sols vivants, d'écosystèmes diversifiés, où les prédateurs jouent leur rôle. Nous n'avons pas besoin d'une agriculture basée sur le «savoir-faire» d'une industrie qui ne connaît que les «...cides» pour tenter de dominer une «nature» qui menace bien plus ses intérêts financiers que notre souveraineté alimentaire. Nous voulons une agriculture paysanne basée sur l'intelligence du vivant, un savoir-faire ciselé par des milliards d'années d'une lente et patiente évolution qui conduit aujourd'hui l'être humain à pouvoir coévoluer avec les autres formes de vie. Nous voulons des paysans, pour tourner au plus vite la page de l'agriculture chimique industrielle.

Samuel Bonvoisin, consultant et formateur en conception de systèmes régénératifs.



Le glyphosate sera-t-il encore autorisé demain?

Emmanuel Macron avait promis le 27 novembre 2017 de l'interdire au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages... mais le glyphosate est encore massivement utilisé sur les grandes cultures de céréales, en arboriculture et en viticulture.

DES DONNÉES FOURNIES «EN QUASI-TOTALITÉ» PAR LES INDUSTRIELS

L'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a ouvert la porte au renouvellement de l'autorisation de ce pesticide en juillet 2023 avec une étude où elle explique ne pas avoir «identifié de domaine critique de préoccupation» du glyphosate chez les humains, les animaux et l'environnement» en notant toutefois «un risque élevé à long terme chez les mammifères» pour la moitié des usages proposés. Parce qu'il y a une présomption de causalité entre exposition au glyphosate et cancer du sang, en 2015 le Centre international de recherche sur le cancer avait pourtant classé comme

«cancérogène probable» pour les humains la molécule. Avec 7794 tonnes pulvérisées sur les champs, vergers et vignobles en France en 2021, le glyphosate reste l'un des produits chimiques les plus utilisés par les agriculteurs. De son côté, un groupe d'experts de l'Institut national de santé et de la recherche médicale (INSERM) en France a conclu en 2021 à «l'existence d'un risque accru de lymphomes non hodgkiniens avec une présomption moyenne de lien» avec le glyphosate. L'évaluation du produit souffre de nombreuses failles, l'Agence européenne n'a pas pris en compte les mises en garde de ces deux institutions sanitaires majeures, et du millier d'études réalisées autour du glyphosate par des universitaires et publiées, seule une poignée a été retenue.

VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU DE GLYPHOSATE?

L'autorisation du glyphosate renouvelée en 2017 pour 5 ans puis étendue d'une année, expire le 15 décembre. L'occasion pour interdire définitivement cette molécule aux effets toxiques sur la santé humaine comme sur les écosystèmes. Dans un courrier à Elisabeth Borne, 14 organisations de défense de l'environnement (Greenpeace, les Amis de la Terre, France Nature Environnement...) demandent à la France de s'opposer à sa réautorisation. La Commission européenne proposait en effet une prolongation pour dix ans. Et non

« Les herbicides chimiques sont de jolis jouets tout neufs ; leurs effets sont spectaculaires ; ils donnent à qui les emploie l'étourdissante impression de régenter la nature ; quant à leurs conséquences lointaines, il est aisé d'en faire fi, comme si elles n'avaient de réalité que dans l'imagination des pessimistes. »

Rachel Carlson, biologiste, dans «Printemps silencieux», 1962.

plus cinq, comme lors de la précédente homologation. Le maintien du glyphosate sur le marché était passé à un cheveu en 2017 : la majorité ne reposait que sur 65,2 % de la population de l'UE, pour une majorité qualifiée à 65 %. La France avait voté contre. Le 13 octobre 2023, les vingt-Sept ne se sont pas entendus sur la reconduction pour dix ans. Si nombre de pays du sud et de l'est de l'Europe sont pour, l'Autriche, le Luxembourg et l'Allemagne, où le gouvernement a prévu d'interdire l'herbicide sur son sol, quelle que soit l'issue du processus européen, ont voté contre. Réunis le 16 novembre 2023 devant le Comité d'appel de l'Union Européenne, les Vingt-Sept États membres ne sont à nouveau pas parvenus à s'entendre. La voix de la France, pays le plus peuplé après l'Allemagne, aurait pu faire pencher la bascule par un vote contre ! Faute de majorité, la Commission européenne a immédiatement approuvé la ré autorisation du glyphosate en Europe pour dix ans, faisant fi des résultats inquiétants produits depuis des années par la recherche académique...



Le Conseiller Régional écologiste C. Mercier traversant le Doubs en octobre 2023

PLAN EAU, POUR UNE GESTION RÉSILIENTE & CONCERTÉE DE L'EAU

L'eau, ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes, se raréfie

VOUS AVEZ DIT SOBRIÉTÉ?

Après un épisode de sécheresse hivernale inédit au début de l'année 2023, Emmanuel Macron a présenté le « plan eau » du gouvernement, lors d'un déplacement dans les Hautes-Alpes le 30 mars 2023. Le contexte de cette sécheresse pluriannuelle 2021-2023 est emblématique des conséquences systémiques d'un changement climatique qui s'aggrave. Il met aussi en lumière le décalage entre l'adaptation réellement mise en œuvre dans l'urgence et celle qu'il serait nécessaire de planifier.

Parmi la cinquantaine de mesures dévoilées pour améliorer la gestion de l'eau en France figurent plusieurs bonnes nouvelles : adaptation du modèle agricole, tarification progressive de l'usage domestique de l'eau, réutilisation des eaux usées, libération des budgets des Agences de l'eau. Et un objectif : atteindre 10 % d'économie d'eau pour tous les secteurs à l'horizon 2030 (seule l'agriculture, premier consommateur d'eau, ne se voit pas imposer d'« effort supplémentaire »).

Adapter notre modèle de gestion de l'eau c'est avant tout mettre l'accent sur la sobriété. Les objectifs de réduire nos prélèvements sont réaffirmés, mais les ambitions fixées lors des Assises de l'eau en 2019 sont étonnamment revues à la baisse : les objectifs d'alors étaient en effet de -10 % en 2024 et de -25 % en 2035. Dommage de ne pas avoir conservé ce cap comme socle minimal de notre stratégie. Depuis le début du siècle, la France a subi *a minima* une baisse de 14 % de ses ressources en eau douce renouvelables et presque rien n'a été fait pour s'y adapter. Reculer les échéances va inévitablement continuer à peser sur les écosystèmes...

« *L'eau n'est pas une ressource dont les sociétés humaines disposent et dont une part minime revient aux écosystèmes pour qu'ils subsistent ; l'eau est au contraire un produit des écosystèmes, dont nos sociétés font usage.* »

SERVICES DE L'EAU : COMMENT GARANTIR L'ÉQUITÉ DE LA TARIFICATION?

Arras, Bordeaux, Libourne, Montpellier, Niort ou encore Rouen ont mis en place ce modèle dans le cadre de politiques qui se veulent notamment écologiques et solidaires. La ville de Dunkerque figure elle depuis octobre 2012 parmi les toutes premières collectivités à se lancer dans la tarification progressive de l'eau. Maîtriser les enjeux sociaux et d'équité dans un contexte de réduction des consommations... et donc de baisse des revenus pour les services d'eau et d'assainissement : l'enjeu est de taille. Initialement le prix de l'eau était de 1,01 €/m³ (hors part assainissement, redevances et abonnement). Le nouveau dispositif tarifaire a institué trois tranches selon la consommation : l'eau « essentielle » (jusqu'à 75 m³ par an et par foyer), l'eau « utile » (de 76 à 200 m³) et l'eau « confort » (au-delà de 200 m³). Pour la première tranche, et pour celle-là seulement, le prix prend en compte les revenus du foyer : il est de 0,30 € le m³ pour les bénéficiaires de la CMU (8.600 personnes) et de 0,80 € pour les non bénéficiaires. Ensuite, entre 75 et 200 m³, le prix est de 1,50 €/m³ et, au-delà, de 2,00 €/m³, sans distinction de revenus. Aujourd'hui, l'annonce par le président du soutien à la tarification progressive est une excellente nouvelle. Mais si cette mesure est réclamée par les associations de protection de la nature depuis des décennies, elle relève pourtant de la compétence des élus locaux et le détail du soutien de l'État pour cette mesure reste à déterminer.

REVOIR EN PROFONDEUR LE MODÈLE AGRICOLE

Les solutions techniques comme la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) ou le développement de technologies hydro-économiques ont déjà fait l'objet d'engagements de l'État en 2019 à la suite des assises de l'eau. Elles ont leur place dans le panel de réponses à apporter, mais ne suffiront pas. La réutilisation d'eaux usées a aussi un coût et peut générer d'autres problèmes, sanitaires et écologiques, notamment sur la vie et la biodiversité des sols.

De la biodiversité, justement, il en est trop peu question : les Solutions Fondées sur la Nature et en particulier la préservation et la restauration des zones humides restent des parents pauvres de la planification écologique de l'eau. Redonner la capacité aux sols de mieux retenir, infiltrer et purifier l'eau devrait pourtant être



le cœur du sujet et de la stratégie à déployer. Le discours du chef de l'État sur l'agriculture tranche avec les positions du gouvernement en soutien systématique à un modèle agricole industriel productiviste. Bravo donc à lui lorsqu'il reconnaît la nécessité de «réinventer les modèles agricoles» et de «faire évoluer les logiques de stockage de l'eau». Reste maintenant au président Emmanuel Macron de s'y engager dans le cadre de la future loi d'avenir agricole.

DE NOUVEAUX MOYENS D'ACTION POUR LES AGENCES DE L'EAU

La libération des budgets des Agences de l'Eau va peut-être permettre de donner des moyens à des actions incontournables. Au dernier comité de bassin Rhône-Méditerranée, seuls les représentants du collège des usagers non-économiques – industriels et agriculteurs – n'ont pas validé les propositions d'augmentation des contributions pour abonder le budget de l'Agence de l'Eau. Si les usagers domestiques de l'eau sont les premiers contributeurs (plus de 80 % des recettes pour des prélèvements d'à peine 25 % des volumes consommés), industriels et agriculteurs sont pourtant ceux qui bénéficieront en priorité des nouvelles aides accompagnant les changements de pratiques. S'il faut se réjouir de voir certaines trajectoires réaffirmées, la mise en œuvre, si elle arrive, arrivera finalement avec du retard, au risque de conflits exacerbés entre usages et nouveaux dommages environnementaux.

«La nécessité d'apaiser le débat vis-à-vis des tensions locales qui se généralisent doit être garantie par l'État à travers le respect du droit de l'environnement et du cadre démocratique pour enfin appliquer ces objectifs collectifs de réduction des pressions sur l'eau à l'échelle du pays», assure Antoine Gatet, vice-président de France Nature Environnement.

Plus que de nouveaux engagements, le «plan eau» rappelle pour l'essentiel des mesures déjà annoncées en 2019 à la suite des Assises de l'eau. Il s'agit donc en réalité plutôt d'une feuille de route du gouvernement et, sur le contenu, la promesse d'enfin mettre en œuvre des engagements pour la plupart déjà affirmés lors des séquences de concertations précédentes lors de ces Assises, ou des orientations prises dans les véritables planifications écologiques locales de l'eau que sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGEs).

Moyennes sur la période 2010-2019



Eau, qui prélève quoi ?

Plus de la moitié de l'eau prélevée en 2022 dans l'environnement en France a servi à refroidir les centrales nucléaires. Les usages agricoles représentent environ 62% de la consommation d'eau douce et près de 90% de ces prélèvements sont destinés à l'irrigation des cultures, essentiellement l'été. Les céréales, plantes extrêmement gourmandes en eau, sont celles qui mobilisent le plus de ressources. La surface agricole concernée augmente hélas année après année. Dans l'industrie, après la chimie, secteur le plus consommateur, on retrouve les filières agroalimentaires et papetières. L'eau potable représente environ 17% du volume d'eau douce prélevé en France, soit 217 litres par jour et par habitant même si en raison des fuites lors de son transport (estimées à 10%) puis lors de sa distribution (environ 20%), la consommation réelle est presque moitié moindre. Les bains et douches sont le premier poste de consommation de l'eau (39%). Les WC suivent en deuxième équipement le plus consommateur (20%), puis le lavage du linge (12%) et de la vaisselle (10%). L'arrosage des jardins, bien qu'il se concentre sur les mois les plus chauds, représente 6%. Reste ensuite la cuisine (6%), et... la boisson (1%).

En savoir + : Les mégabassines ne résoudront pas la crise de l'eau <https://lejournald.cnrs.fr/billets/les-megabassines-ne-resoudront-pas-la-crise-de-leau>

Quelles quantités d'eau sont prélevées et consommées par la population, les usines et l'agriculture ?

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/04/01/usines-agriculture-eau-potable-queles-quantites-d-eau-sont-prelevees-et-consommees-par-secteur_6167836_4355770.html

Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees>

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/31/le-plan-eau-d-emmanuel-macron-est-avant-tout-un-appel-a-la-sobriete-de-tous_6167682_3244.html

Avec la sécheresse qui s'installe de manière durable, la rivière Doubs agonise.

Il est désormais possible de la traverser à pied, comme ont souhaité le montrer des membres Europe Écologie-Les Verts (EELV) dans une action organisée à Besançon lundi 16 octobre 2023. Anne Vignot, maire écologiste de la ville, qui veut alerter sur la situation rappelle qu'en ce moment le débit à cet endroit est d'un peu plus de 4m³ par seconde, tandis que le débit moyen y est normalement de 90m³ par seconde !





« L'énergie nucléaire? Plus jamais! » Crédit photo : Lars Hoff - ausgestrahlt

L'ALLEMAGNE SORT DÉFINITIVEMENT DU NUCLÉAIRE

12 ans après la catastrophe de Fukushima, l'Allemagne réussit son pari : sortir de l'atome, accélérer la fin du charbon et atteindre au plus vite le 100 % renouvelable!

Après un report dû à la crise ukrainienne et à son impact sur le paysage énergétique allemand, les centrales d'Isar 2 (sud-est), Neckarwestheim (sud-ouest) et Emsland (nord-ouest), les trois derniers réacteurs du pays ont finalement été mis à l'arrêt samedi 15 avril 2023.

La première puissance industrielle d'Europe a ainsi respecté, à quelques mois près, le calendrier de la transition énergétique fixé au début des années 2000.

MOBILISATION CITOYENNE FACE UNE TECHNOLOGIE DANGEREUSE, NON DURABLE ET COÛTEUSE

Armin Simon du mouvement Ausgestrahlt y voit « le succès de l'engagement de centaines de milliers de citoyens qui pendant plus de cinq décennies ont porté les bons arguments contre le nucléaire avec persévérance, imagination et protestations répétées ». Même si de nombreuses questions subsistent au sujet des montagnes de déchets nucléaires à stocker en toute sécurité cette sortie marque avant tout la diminution considérable

du risque d'une course en avant et de la production de nouveaux déchets hautement radioactifs. C'est une étape importante pour la transition énergétique.

ALLEMAGNE, RENOUELABLES, NUCLÉAIRE ET CHARBON

Argument favori des promoteurs de l'atome, la décision de sortie du nucléaire n'a pas débouché sur un renfort du charbon, mais a donné l'impulsion pour une montée en puissance décisive des énergies renouvelables, qui a plus que compensé le déclin de l'atome. La part des énergies renouvelables a atteint 46 % en 2022, contre moins de 25 % dix ans plus tôt. En parallèle, malgré l'extension de mines de charbon destructrices, de nombreux projets de centrales à charbon ont été abandonnés et une baisse du recours aux énergies fossiles a été constatée. Tous secteurs confondus, les émissions de CO₂ du pays sont ainsi passées de 942^[1] à 746 millions de tonnes équivalent CO₂ entre 2010 et 2022 selon l'Office Fédérale pour l'Environnement^[2]. L'Allemagne se concentre désormais sur son objectif de couvrir 80 % de ses besoins en électricité grâce aux énergies renouvelables dès 2030, tout en fermant ses centrales à charbon en 2038 au plus tard.

SORTIE DU NUCLÉAIRE : APRÈS L'ALLEMAGNE, LA FRANCE?

La France, avec 56 réacteurs, reste le pays le plus nucléarisé au monde. Contrairement à ce que tente de faire croire le gouvernement avec sa tentative de relance « à marche forcée » de l'atome, la France peut elle aussi sortir du nucléaire tout en réduisant sa production de gaz à effet de serre! Un système énergétique 100 % renouvelables d'ici 2050 est possible. C'est ce que démontre parution après parution l'Institut négaWatt dans ses rapports^[3]. D'autres scénarios 100 % renouvelables existent, portés par Global Chance, le Réseau de Transport d'Électricité^[4] ou encore l'ADEME.

Pascal Blain

Notes

[1] Allemagne : trois contre-vérités sur la sortie du nucléaire

<https://journaldelenergie.com/nucleaire/contre-verites-allemande-sortie-nucleaire/>

[2] L'Allemagne a atteint ses objectifs climatiques en 2022

<https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-fr/actualites-nouvelles-d-allemande/05-Developpementdurable/-/2588144>

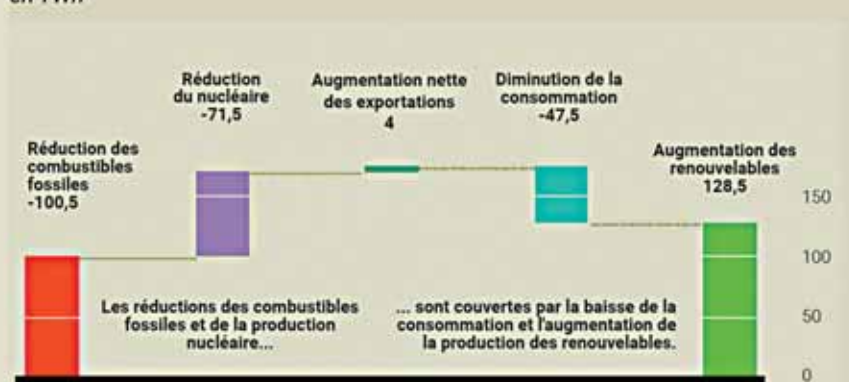
[3] Synthèse du scénario négaWatt 2022

<https://negawatt.org/IMG/pdf/synthese-scenario-negawatt-2022.pdf>

[4] RTE, « Futurs énergétiques 2050 »

https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-10/Futurs-Energetiques-2050-principaux-resultats_0.pdf

Évolution principale du système électrique allemand entre 2010 et 2021 en TWh



Entre 2010 et 2021, la production d'énergies renouvelables a augmenté de 128,5 TWh alors que la production d'énergies fossiles a diminué de 100,5 TWh selon le World Nuclear Industry Status Report 2022.

Flexi séniors

MOBILITÉ DES SÉNIORS, EMBARQUEMENT POUR DOLE

Flexi séniors, un nouveau service
pour les plus de 75 ans.

Le territoire du Grand Dole est découpé en 5 zones... Chacune fonctionne sur certaines demi-journées... Une inscription préalable est obligatoire (la veille au plus tard avant 17h30)... Si vous êtes «flexible», le service Flexi séniors permet une prise en charge à domicile vers une autre adresse située dans une autre commune de la même zone. L'aller-retour au prix de 5 € s'achète à bord du véhicule. Si vous parvenez à emprunter ce service, votre avis intéresse Serre Vivante, merci de partager!

☎ 0 800 346 800 de 7h à 19h du lundi au samedi
🌐 <https://www.grandole-mobilites.fr/flexi-seniors>



FAIRE VOLER LES AVIONS AVEC DE L'HUILE DE CUISSON

Peut-on décarboner le
secteur aérien?

Florian Simatos, enseignant à Isae-Supaéro, répond
«Quand bien même on parvenait à récupérer toutes

les huiles de cuisson au monde, on ne couvrirait qu'à peine 10 % des besoins de l'aviation!»! Voici donc pourquoi la cameline, plante oléagineuse cousine du colza aux délicates fleurs jaunes, suscite aujourd'hui un tel intérêt de la part de la DGAC mais aussi du groupe agroalimentaire Avril (présidé depuis 2017 par Arnaud Rousseau, par ailleurs président de la FNSEA). Confronté au défi de la décarbonation, le secteur aérien «joue sa survie» et montre un appétit féroce pour ces carburants d'origine agricole, bien que 4 à 8 fois plus chers que le kérosène.

Va-t-on assister à la multiplication des champs de cameline au détriment de l'alimentation? En France, il semble que repose sur elle et les agro-carburants une part des espoirs du transport aérien... et des bénéfices de l'agro-industrie. En réalité, le principal levier est la sobriété, la réduction du trafic aérien. En effet, les solutions technologiques ne pourront jamais compenser la croissance du trafic aérien et il faut d'urgence une réflexion sur le nombre d'avions que l'on fait voler pour ne pas se retrouver avec une assiette vide. Une transformation en profondeur du secteur aérien et de nos mobilités!



LA CISTICOLE DES JONCS DE RETOUR EN HAUTE-SAÔNE

La LPO rapporte
l'observation fin juin
d'une famille vers
Fréteigny et d'une
femelle nourrissant au
nid en vallée de l'Ognon
à Breslilly.

Ce petit passereau ne dépasse pas les 11 cm pour un poids de 5 à 12 g. La cisticole des joncs est notamment reconnaissable à sa courte queue, son plumage dorsal brun aux stries sombres bien marquées, son ventre clair de couleur blanchâtre à beige et son sourcil crème assez large et visible. Le chant bref, aigu et régulier qu'elle émet au cours d'un vol ondulant est également une particularité propre à l'espèce. Une note stridente à chaque ondulation, soit toutes les 0,7 secondes : tchip... tchip... tchip... sur une durée de 30 secondes.



À L'AIDE DE LA CHOUETTE EFFRAIE

On constate depuis 50 ans
une diminution inquiétante
des effectifs...

La chouette effraie nous rend de grands services en consommant de grandes quantités de petits rongeurs,

campagnols, lérot, rats et mulots, rarement appréciés dans nos maisons, cultures et jardins. Hélas, les clochers où elle aime s'installer sont de plus en plus souvent grillagés à cause des pigeons et les granges se transforment peu à peu en lieux d'habitation. Pour compenser la disparition des sites de reproduction habituels de l'effraie l'association *La Choue* installe des nichoirs partout où elle trouve des hébergeurs volontaires. Le nichoir doit idéalement être posé à l'intérieur entre 5 et 7 mètres de haut.

Si vous êtes intéressés par la pose d'un nichoir afin que ce bel oiseau nocturne puisse continuer à rendre services aux particuliers comme aux agriculteurs, contactez Celia Bringuier.

✉ celia.bringuier@laposte.net 🌐 <https://www.lachoue.fr>



LA NATURE, UN LIEU ESSENTIEL POUR SE CONSTRUIRE

Hervé Brugnot et Juliette Delessard témoignent, lors de leur conférence au 2^e Congrès Inna'é, que les moments passés en pleine nature développent une multitude de compétences.

Écopsychologue pour le premier et animatrice nature et formatrice pour la seconde, ils développent l'idée que le syndrome du manque de Nature commence à «être reconnu intellectuellement». «Cela fait des années que des

spécialistes le constatent sur le terrain : enfants qui tombent souvent, qui n'arrivent pas à tourner la tête, pour qui le froid et le dur d'un smartphone sont les deux seules textures qu'ils connaissent quand la nature en regorge de plus de cinquante...». «Hors des boîtes que sont nos écoles et nos bureaux, la nature offre un équilibre à nos modes de vie souvent perturbés», concluent-ils. À nous, adultes, de prévoir des vêtements adaptés si nous craignons que nos enfants ne les salissent ou ne les déchirent !

📅 Toutes les conférences du 2^e congrès «Au cœur de l'éducation» (24 €) 🌐 <https://asso-innae.fr>



RETOUR À LA VIE SAUVAGE

Deux jeunes lynx viennent d'être relâchés dans les forêts franc-comtoises.

Plus grand félin sauvage présent en Europe, le lynx se concentre essentiellement, en France, dans le massif jurassien : 80 % des quelque 150 individus évoluent dans le Doubs, le Jura et l'Ain. Accueillis au centre de soins Athénas à l'Étoile, tout a été mis en œuvre après leur capture, pour remettre les deux jeunes sur pattes. Leur survie assurée, ils ont ensuite été placés ensemble dans un grand parc, les soigneurs limitant leurs interventions au strict nécessaire pour leur permettre d'acquiescer l'indépendance dont ils ont besoin en milieu naturel. Quelque six mois après, l'heure venue pour eux de retourner en forêt, ils ont été relâchés au cœur du massif qui les a vus naître.

Centre Athénas ☎ 03 84 24 66 05 ✉ centre@athenas.fr



BIODIVERSITÉ : AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

Un million d'espèces animales et végétales menacées d'extinction!

C'est l'autre crise environnementale, avec le réchauffement climatique, qui menace l'équilibre

de nos sociétés. Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique (IPBES), une espèce sur huit pourrait disparaître à moyen terme à moins d'un changement profond de nos modèles de production et de consommation. Glaïeul des marais, grenouille rousse, vipère péliade, damier du frêne, lynx... Elles sont 1936 menacées en Bourgogne-Franche-Comté et sont les lanceuses d'alerte de la biodiversité. Protégées, elles reprennent du poil de la bête... Héron cendré, faucon pèlerin, loutre et castor sont là pour le prouver.

Les «100 chiffres expliqués de la biodiversité en BFC» :
☞ <http://serre.vivante.free.fr/docs/100EspècesBFC2022.pdf>



VICTOIRE CONTRE LES PESTICIDES !

MIEUX ÉVALUER LES RISQUES POUR LES ABEILLES

Il y a 30 ans, les effondrements des colonies d'abeilles faisaient suite à l'arrivée des néonicotinoïdes dans les champs.

Une course de lenteur s'achève? Dans l'UE, ces pesticides nocifs pour l'environnement et la santé, sont interdits depuis fin 2018, mais plusieurs pays ont accordé des dérogations pour préserver les

rendements sucriers. La France qui s'appropriait à autoriser une nouvelle fois les néonicotinoïdes de manière dérogatoire au profit des sucriers en 2023 (comme en 2021 et 2022) a renoncé le 23 janvier 2023, se pliant à une décision de la Cour de justice européenne. En mai 2023, l'EFSA a adopté un nouveau document-guide destiné à améliorer l'évaluation des risques des pesticides sur les abeilles. Mais rien n'est encore joué! Une première version avait été présentée en 2013. Jugée trop contraignante par les industriels, bien qu'examinée à plus de trente reprises, elle n'a jamais emporté l'adhésion des États membres. Dans une publication de 2017, plusieurs scientifiques des grandes firmes agrochimiques estimaient en effet que 79 % des usages d'herbicides, 75 % des fongicides et 92 % des insecticides ne passaient pas le test de toxicité chronique sur l'abeille prévu dans ce document-guide. En 2019, face au blocage, la Commission européenne a mandaté l'EFSA pour produire une nouvelle version. Pour que les principes énoncés s'imposent maintenant aux industriels, ce guide doit être adopté par les États membres. Aucun agenda n'a encore été fixé.

En savoir + : Document d'orientation révisé de l'EFSA sur l'évaluation des risques liés aux produits phytopharmaceutiques pour les abeilles mellifères, les bourdons et les abeilles solitaire : ☞ http://serre.vivante.free.fr/docs/56efsa_abeilles.pdf

Dangers des pesticides pour les abeilles - 13^e symposium international ICP-PR Bee Protection Group, 18 – 20 octobre 2017, Valence (Espagne) :
☞ http://serre.vivante.free.fr/docs/56icppr_abeilles.pdf

Le biologiste Pierre-Henri Gouyon, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, s'est exprimé sur l'effondrement de la biodiversité à l'occasion des 150 ans de la Station Biologique de Roscoff. Son intervention de près de 2 heures est visible ici : ▶ <https://www.youtube.com/watch?v=6FQT7b2ExP4>

3 minutes sur les néonicotinoïdes : ▶ <http://serre.vivante.free.fr/docs/56neonicotinoides.mp4>



OISEAUX : LES CHASSES À LA GLU ET AUX TENDERIES DÉFINITIVEMENT INTERDITES

Pratiques d'un autre temps...

En janvier 2023 l'Europe avait demandé à la France de mettre fin aux méthodes illégales de chasse aux oiseaux sauvages. S'appuyant sur des arrêtés vieux de près de 35 ans le gouvernement récidivait en effet chaque année en autorisant, sous la pression des chasseurs, des pratiques pourtant déjà jugées illégales au regard du droit européen. Chaque année depuis 2018 la justice suspendait ces autorisations, suite aux recours des défenseurs de l'environnement. Le Conseil d'État indique dans sa décision du 24 mai 2023 : «Il est enjoint au ministre chargé de la chasse d'abroger les arrêtés du 17 août 1989 relatifs d'une part à l'emploi des gluaux pour la capture des grives et des merles destinés à servir d'appelants dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse, et d'autre part à la tenderie aux vanneaux et à la tenderie aux grives dans le département des Ardennes». Pour Alain Bougrain-Dubourg, président de la LPO qui avait porté l'affaire devant la plus haute juridiction administrative française en décembre 2021, «la décision du Conseil d'État vient enfin clore une démarche inqualifiable qui n'avait que trop duré». L'exécutif doit s'appuyer sur le droit et la science pour conduire sa politique environnementale.

☞ <http://serre.vivante.free.fr/docs/56oiseaux.pdf>



LE DÉTERRAGE EST PLUS QUE JAMAIS SUR LA SELLETTE

L'année 2023 est à marquer d'une pierre blanche pour les blaireaux.

En mars, l'association *One Voice* et ses partenaires ont lancé une offensive juridique contre la période complémentaire de vénerie sous terre. Dans 29 départements, les juges convaincus par les arguments des défenseurs de la nature ont suspendu les périodes complémentaires de vénerie sous terre, soit 80 % des 36 arrêtés contestés. Les blaireautins et leurs parents auront la vie sauve.

☞ <http://serre.vivante.free.fr/docs/56blaireaux.pdf>



DÉROGATIONS À LA FERMETURE DES PÊCHES

Une menace grave pour la survie des petits cétacés dans le Golfe de Gascogne

Durant l'hiver 2022-2023, plus d'un millier de dauphins communs se sont échoués sur nos côtes. Espèce protégée à l'échelle européenne, la France est tenue de prendre des mesures pour garantir sa survie. Depuis de nombreuses années, en dépit des alertes des scientifiques, de la société civile, de l'Union européenne, le Gouvernement refuse d'agir. Le 20 mars dernier, le Conseil d'État a ordonné au Gouvernement de prendre des mesures dans un délai de 6 mois pour protéger les petits cétacés, notamment les dauphins communs et marsouins, victimes des filets de pêche dans le Golfe de Gascogne. Face à une menace grave pour leur survie, il devait prévoir des fermetures temporaires des pêcheries à risques, conformément aux recommandations scientifiques. Hélas, l'arrêté du Gouvernement retient un scénario «à haut risque» pour les scientifiques et est très éloigné de l'injonction du Conseil d'État. Dérogations sur dérogations sont prévues, le Gouvernement navigue à vue et préfère risquer l'extinction des dauphins et des marsouins plutôt que d'accompagner les pêcheurs vers la transition.

<http://serre.vivante.free.fr/docs/56dauphins.pdf>

La Coccinelle arlequin
(*Harmonia axyridis*)
vient de Chine



ESPÈCES INVASIVES, UNE MENACE LARGEMENT SOUS-ESTIMÉE

Une menace majeure pour la nature, mais

aussi pour l'économie, la sécurité alimentaire et la santé.

Les coûts quadruplent tous les dix ans depuis 1970. Conséquence négative de la mondialisation, les espèces envahissantes, végétales ou animales, ont été introduites par les humains hors de leur aire de répartition naturelle. Les experts de l'IPBES ont recensé plus de 37 000 espèces exotiques dont 3 500 considérées comme nuisibles. Elles représentent une grave menace mondiale, largement sous-estimée et souvent méconnue, selon le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) approuvé le 2 septembre 2023 à Bonn par les représentants des 143 États membres de ce Giec de la biodiversité. En 2019, dans son rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'IPBES avait identifié les espèces invasives comme l'un des cinq principaux facteurs directs de perte de biodiversité, avec le changement d'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des espèces, le changement climatique et la pollution.

<https://www.ipbes.net/fr>



Mobilisation contre les réserves d'eau agricoles

Alors que les regards du monde entier se porteront sur les Jeux Olympiques à Paris, les défenseurs de l'environnement, écologistes et paysans s'engagent dans la plus essentielle des épreuves : trouver les gestes communs pour que l'eau soit enfin protégée. Après la tenue

d'un village pour l'eau du 14 au 19 juillet, une manifestation est programmée dans le Poitou, les 20 et 21 juillet afin de mettre fin aux projets de bassines. <https://bassinesnonmerci.fr>



BASSINES NON MERCI

Deux arrêtés préfectoraux autorisant la création de quinze retenues d'eau destinées à l'irrigation agricole en Nouvelle-Aquitaine ont été annulés

mardi 3 octobre par le tribunal administratif de Poitiers

Ces projets, attaqués par des associations de défense de l'environnement, visaient à créer des réserves d'environ 3 millions de m3 en prélevant de l'eau dans les nappes superficielles en hiver, pour la mettre à disposition d'agriculteurs irriguant en été. Le jugement a estimé que les projets étaient surdimensionnés et pointent leur inadaptation face aux effets du changement climatique. Bonne nouvelle pour tous ceux qui défendent l'eau et réclament un moratoire sur les méga bassines.



SERRES CHAUFFÉES ET BIO NE PEUVENT PAS COHABITER

L'agriculture biologique n'est pas qu'une pratique, c'est aussi des valeurs et une alternative crédible

face à l'accélération du changement climatique.

Malgré l'interdiction de vendre des légumes d'été bio cultivés en France dans des serres chauffées entre le 21 décembre et le 30 avril obtenue en 2019 suite à une forte mobilisation (près de 85000 signataires pour la pétition «Pas de tomates bio en hiver», des centaines de chefs cuisiniers, des parlementaires de tous bords politiques et des dizaines d'associations engagées), le Conseil d'État le 28 juin 2023 a réautorisé de commercialiser sans restriction des légumes bio issus de serres chauffées en hiver! Outre l'aspect de la santé humaine et l'absence de produits chimiques de synthèse, en bio le respect des cycles naturels est, et a toujours été, un des grands principes. Produire bio, c'est aussi faire avec les saisons. Le cahier des charges bio impose le «respect des cycles naturels» et une «utilisation responsable de l'énergie». Chauffer sa serre pour produire des tomates ou des concombres en plein hiver est donc incompatible avec le cahier des charges bio, une aberration environnementale et une trahison envers les consommateurs. Pas de tomates sur votre table à Noël : refusez les produits bio industriels et apportez votre soutien aux paysans bio locaux!



STOCAMINE : LA JUSTICE SUSPEND LE CONFINEMENT DÉFINITIF DES DÉCHETS TOXIQUES

L'État avait autorisé le stockage illimité des 42000 t déjà enfouies dans cette ancienne mine de sel.

Fermée en 2004 suite à un grave incendie maîtrisé après deux mois de lutte, cette mine vise le stockage de déchets hautement toxiques en couches géologiques profondes, comme des déchets amiantés mais aussi de l'arsenic, des pesticides, du chrome ou du mercure... Le 15 octobre 2021, la cour administrative d'appel de Nancy avait déjà suspendu l'activité sur ce site. Le 7 novembre 2023, le tribunal administratif (TA) de Strasbourg, saisi par FNE-Alsace Nature, explique qu'«Il y a un doute sérieux sur la légalité de la décision de stockage des déchets pour une durée illimitée». Le confinement illimité «est susceptible de méconnaître l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement, qui dispose que "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"», fait-il valoir en s'appuyant également sur le 7^e alinéa du préambule de cette Charte qui pose que «afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins». Des arguments qu'il faudra sans doute considérer avant d'enfouir les déchets radioactifs de nos 58 centrales nucléaires!

DE FIL EN AIGUILLE

26 NOV. | 14H-18H

Vente de Noël à Brans

Vente réalisée au profit d'œuvres caritatives.

📍 <http://lamitebrantaise.over-blog.com>

📞 Dominique Maitrot : 06 88 15 23 37

MÉDIATHÈQUE GENDREY

20 JANVIER

Nuit de la lecture autour de l'univers de Harry Potter

Des ateliers l'après-midi et soirée avec un tournoi de sorciers (sur inscription).

📍 Médiathèque de Gendrey 📞 03 84 81 08 88

6 FÉVRIER | 19H

Spectacle "Conférence de choses"

Un spectacle de P. Mifsud et F. Gremaud, en partenariat avec les 2 Scènes de Besançon.

📍 Salle municipale de Gendrey. Tarif : 6€

23 MARS

Grande vente de livres

Romans, BD, magazines, DVD... au prix de 1€ !

📍 Salle municipale de Gendrey

Cours informatiques gratuits

Afin de favoriser l'inclusion numérique, des cours sont proposés par la Médiathèque Jura Nord (Gendrey et Dampierre), ainsi qu'à France Service à Orchamps.

📍 <https://mediatheque.jura-nord.com/formations-informatiques> 📞 03 84 81 08 88

📍 orchamps@france-services.gouv.fr

📞 03 84 69 02 46

ASSOCIATION LE CRIC

Les calendriers de l'Avant sont de retour en 2023, si ce n'est les calendriers de l'Après !

Petits spectacles surprises, vin chaud et chocolat chaud par ici ou par là. Plus d'infos bientôt !!!

Si vous voulez participer, n'hésitez pas à joindre le CRIC !

📍 cric.asso.contact@gmail.com

📍 <https://www.facebook.com/teo.cric>

L'OREILLE EN FÊTE

27 JANVIER | 20H30

Concert d'Hervé Peyrard au caveau de Frasne-les Meulières

Cet auteur compositeur interprète, aborde ses chansons comme le ferait un réalisateur de cinéma.

Entrée 12€. Réservation 📞 03.84.70.67.81

Buffet partagé : chacun apporte un plat ou une boisson.

LA CAROTTE

29 NOV. AU 2 DÉC.

Festival d'Hiver : Contes & cirque

La Cie L'enjoliveur installe son chapiteau de cirque place du Gévot à Orchamps.

Contes Merveilleux : mercredi 29 nov. à 17h, 18h30 et 20h et Samedi 2 déc. à 17h et 18h30. Prix libre, dès 5 €.

Spectacle de Cirque Cap', suivi du concert « Bois ta Musique » : vendredi 1^{er} déc. à 20h.

Cap' : Dimanche 3 déc. à 16h. Durée 1h15. Tarifs : 7 à 14€. Réservation : 06.08.00.10.49

20 JANVIER AU 16 MARS

7^e édition de la Bibliothèque humaine

Les 20 janvier, 11 février et 2 mars à Orchamps, devenez un "livre humain" ! 3 jours pour créer un récit qui vous tient à cœur.

16 mars à Orchamps : restitution publique.

📍 contact@lacarotte.org 📞 03 84 81 36 77

D'autres événements sur 📍 <https://lacarotte.org>

LES CROQUEURS DE POMMES

📍 croqueursjds@free.fr 📞 07 82 30 25 14

25 NOV. | Assemblée Générale

📍 Montmirey la Ville de 10h à 14h

13 JANVIER

Plantation d'arbres

📍 Verger conservatoire de Montmirey-la-Ville

10 FÉVRIER | 9H-12H

Taille de restauration et entretien

📍 Champvans

25 FÉVRIER | 9H30-17H

Bourse greffons & journée biodiversité

📍 Salle des fêtes de Champvans

FORGES DE FRAISANS

2 DÉCEMBRE | 19H30

Théâtre "Les Timorés" suivi du concert de Pascal Mathieu

9 DÉCEMBRE | 20H

Concert "Trio Louki"

20 JANVIER | 20H

Théâtre Marie-Hélène Goudet

«Moi Vivante, une extraordinaire tranche de vie»

30 MARS | 20H

Concert "Duo Nickels"

📍 <https://www.lesforgesdefraisans.com>

6 FÉVRIER | 20H

Film «La forêt, c'est la classe»

Elise Sergent, filmée plusieurs mois avec ses élèves, sera présente pour témoigner de son expérience avec Frédéric Sergent, coordinateur de l'association GRAINE (éducation à l'environnement).

📍 Petit Kursaal à Besançon - Tarif : 5€

UNIVERSITÉ OUVERTE DE DOLE

6 MARS | 18H

L'eau dans la tourmente du dérèglement climatique

Conférence de Jean-Marie Vigoureux

20 MARS | 18H

L'eau et le changement climatique

Conférence de Alain Vidonne

2 AVRIL | 18H

Le blaireau

Conférence de Noël Jeannot

📍 Salle Edgar Faure, Hôtel de Ville de Dole

📍 universite-ouverte.univ-fcomte.fr

LA MAUVAISE HERBE

15-16 MARS

Marché de créatrices à Montmirey-le-Château

Vendredi 15h-19h et samedi 10h-18h.

📍 epicerielamauvaiseherbe@laposte.net

LE FOYER DE LA BARRE

15 MARS | 20H

"Réguzon-Chansons"

Avec les Bratles à L'Île-sur-le-Doubs.

5 AVRIL | 20H30

"Notre ami Jean Ferrat"

Par Yves Sanarens (Hautes-Pyrénées)

5 MAI | APRÈS-MIDI

Fête au Village

Avec la Cie du Petit Monsieur (Drôme) et la fanfare Les Quoi's te (Jura).

Réservations pour les spectacles à partir du 15 Janvier 📞 03 84 71 34 62

📍 daniel.bourgeois3@wanadoo.fr

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : Serre Vivante, 39290 MENOTEY

plein de bonnes nouvelles de nos pâturages !

Super ! demain sans faute j'envoie ma cotisation

fais le donc de suite ... demain tu auras oublié

☐ J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2023.

☐ Je fais un don de €. 66 % de mon versement (don+cotisation) est déductible des impôts. Ex : 50 € versés ne me coûtent que 17€ après déduction fiscale.

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone

